

hiver
2018

n° 128

LES CARNETS DU TEMPS

Trimestriel d'information culturelle de l'aviateur

La souveraineté



Les Jeux olympiques, un enjeu diplomatique pour les États



L'art culinaire



Les deux Corées



ARMÉE DE L'AIR



Hiver 2018

Centre études, réserves et
partenariats de l'Armée de l'air
(CERPA)

Directeur de la publication :
GBA Guillaume Letalenet

Rédacteur en chef :
Cdt Jean-Christophe Pitard-Bouet

Rédacteur en chef adjoint :
Ltt Ivan Sand

Rédacteurs du CERPA :
Adc Jean-Paul Talimi
Adj Fanny Boyer

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher

Relecture :
Lcl (R) Danielle Emeras

Diffusion :
Mme Dalila Baziz
Cic Mathieu Cornu

Correspondance :
CERPA
1 place Joffre,
75700 PARIS SP 07 - BP 43
Tél. : 01 44 42 80 55
MTBA : 821 753 80 55
cerpa.air.defense.gouv.fr

Impression :
Imprimerie EDIACA (Établissement
d'impression, de diffusion et d'archi-
vage du commissariat des armées)

Tirage 2 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles
n'engagent que
la responsabilité des auteurs

TOUT DROIT DE REPRODUCTION RÉSERVÉ
ISSN 1769-452

Sommaire

Les souverainetés

4

Géopolitique - Économie - Droit

- Souveraineté et État
- Qu'est-ce que la personne en droit ?
- La monnaie, miroir de l'Histoire de France
- L'extraterritorialité du droit américain
- Les zones grises : l'exemple des FARC en Colombie
- La perception politique du nucléaire
comme élément de souveraineté

16

Histoire - géographie

- Les Jeux olympiques, un enjeu diplomatique
pour les États
- Le Sinaï, zone tampon garante de la paix
entre l'Égypte et Israël
- Migration et souveraineté : le cas de Chypre
- Chypre depuis 1974
- La séparation de l'Église et de l'État

26

Lettres - arts - société

- Définir un style, un acte politique ?
- L'art culinaire, expression de la souveraineté
- Les intellectuels influencent-ils le pouvoir ?

32

Histoire aéronautique - tradition

- Le *Mirage IV* pour la Grande-Bretagne
- L'entrée en premier
- L'essai nucléaire *Gerboise bleue*

38

Sciences et inventions

- Les micro-processeurs, un enjeu de souveraineté
- La postérité mondiale des poids et mesures
révolutionnaires
- La science, un enjeu de souveraineté

REGARDS SUR...

46

Histoire - géographie

- Le contrat féodal
- Hugues Capet est élu *Rex Francorum*
- Les deux Corées
- La guerre de Corée (1950-1953)
- Fu-Gô

56

Lettres - Arts - Société

- Aimé Césaire ou la quête de l'homme noir
- Otto Lilienthal, pionnier allemand de la portance
- Gauguin, l'homme sauvage à la recherche du primitif
- Jane Austen, entre réalisme et féminisme
- Bob Dylan, itinéraire d'un poète moderne
- La Dame de Brassempouy, premier visage de l'humanité
- L'impertinent et talentueux Oscar Wilde

70

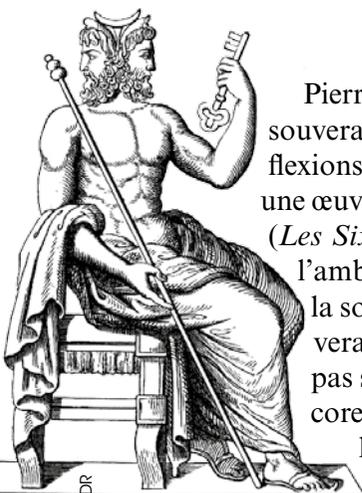
Sciences et inventions

- L'archéologie aérienne dévoile des trésors enfouis
- La voiture électrique
- Les débuts de la photographie aérienne
- Qu'est-ce que le temps ?
- Modifier l'albédo terrestre : les conséquences multiformes de la géo-ingénierie solaire

PARIS - 1924



Souveraineté et État



Pierre angulaire du droit international, la notion de souveraineté étatique trouve son origine dans des réflexions fort anciennes. Au ^{xvi}^e siècle, Jean Bodin, dans une œuvre de philosophie politique devenue emblématique (*Les Six Livres de la République* – 1576) mit l'accent sur l'ambivalence caractérisant le mot « souveraineté » : de la souveraineté *dans* l'État, il invita à distinguer la souveraineté *de* l'État. Ce « Janus⁽¹⁾ » juridique – qui n'a pas subi l'érosion du temps – conduit, de nos jours encore, les spécialistes du droit international à souligner l'importance des deux faces, interne et externe, de la souveraineté.

Les deux faces de la souveraineté

1° Au regard de sa face interne, la souveraineté constitue la marque d'une puissance – la plus élevée – qui, source d'assujettissement des personnes morales et physiques situées sur le territoire de l'État, est susceptible de se manifester en toute matière. Parce qu'il est souverain, l'État peut s'opposer, au besoin par la force, aux assujettis. Toute différente est la face externe de la souveraineté qui renvoie à l'absence d'assujettissement : l'État ne saurait se voir imposer un comportement par une autorité extérieure qui lui serait supérieure. Comme l'a affirmé le Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie : « *En droit international coutumier, les États, par principe, ne peuvent recevoir d' "ordre", qu'ils proviennent d'autres États ou d'organismes internationaux* » (affaire *Tihomir Blaskic*, Chambre d'appel, 29 octobre 1997). Aussi, la souveraineté externe de l'État – qui relève de la juridicité – est-elle assimilable à l'indépendance qui appartient, pour sa part, à l'univers de la factualité. Par une phrase bien connue des juristes, la Cour permanente d'arbitrage affirma, voilà quatre-vingt-dix ans environ : « *La souveraineté, dans les relations entre États, signifie l'indépendance* » (affaire *Île de Palmas*, 4 avril 1928).

2° Indépendant, l'État peut librement, en raison de sa souveraineté externe, décider de s'engager, par voie de convention internationale. On mesure, à cet égard, l'influence que l'aspect externe de la souveraineté exerce sur son

aspect interne : tenu de respecter les conventions internationales par lesquelles il se lie, l'État ne peut pas, sur son territoire, agir, comme il l'entend, envers ses « sujets ». Notamment, il lui appartient de respecter les droits de la personne garantis par les accords internationaux auxquels il a consenti.

L'exercice de la souveraineté

1° Malgré leur indépendance, les États sont interdépendants : les actions menées par les uns (politique monétaire, politique environnementale...) emportent des conséquences sur les autres. Prenant acte de cette réalité, de plus en plus prégnante dans la société internationale contemporaine, une commission internationale, chargée de présenter des réflexions sur la gouvernance globale, souligna, en 1995, que, dans certains domaines, les États devaient accepter d'exercer *collectivement* leur souveraineté pour lutter contre les effets engendrés par leur interdépendance. Des intérêts supérieurs aux États, sous-tendus par le bien commun, peuvent justifier pareil exercice.

2° De ce rapprochement des États doivent être distingués les projets, souvent perçus comme utopistes, destinés à placer les personnes étatiques sous la coupe d'une entité qui, les englobant et les coiffant, porte atteinte à leur souveraineté externe. L'objectif visé est louable : il s'agit d'éviter que l'exercice de la souveraineté externe des États ne génère des conflits armés. Parfois nourries de christianisme (projet de l'abbé de Saint-Pierre en 1713), ces pensées n'ont pas toujours été fécondées par des hommes ignorant les affaires diplomatiques de leur État : Sully s'est fait l'écho d'une République chrétienne des nations européennes souhaitée par Henri IV.

S'agissant du droit international contemporain, l'expression « communauté internationale » – qui, au regard de la sémantique, mérite d'être rapprochée de l'expression « communauté européenne » – évoque, sans l'incarner, la notion d'« État-monde » qui, regroupant tous les États, transformerait l'État souverain actuel en un État fédéré. Certains considèrent que cette nouvelle structure de la société mondiale ne serait pas nécessairement un facteur de paix : le poids de la diversité confessionnelle – qui demeurerait – pourrait, à lui seul, conduire à de violents affrontements. En d'autres termes, la pacification interétatique n'exclurait pas les combats interreligieux.

1. Dans la mythologie romaine, dieu représenté par un double visage, expression d'une porte et de ses deux faces.

Qu'est-ce que la personne en droit ?

« *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité* » indique l'article 1^{er} de la **Déclaration universelle des droits de l'Homme**, signée le 10 décembre 1948 par 58 États membres. Chaque être humain se voit naturellement reconnaître des droits, qui s'acquiescent grâce à la personnalité juridique. L'apparition et la disparition de cette personnalité dépend de certains critères.

L'acquisition de la personnalité juridique

En droit français, la personnalité juridique est une fiction juridique attribuée aux personnes physiques, mais aussi aux entités telles qu'une entreprise, une association, l'État ou ses subdivisions, lorsque l'on parle de personne morale. Concernant la personne physique, la personnalité juridique est octroyée lors de l'apparition de la personnalité humaine, qui est fixée au moment de la naissance, ou plus précisément de la première respiration. Pour être reconnu juridiquement, un enfant doit donc avoir respiré au moins une fois à la naissance et être jugé viable. Le droit civil admet néanmoins la possibilité d'acquiescent des droits avant la naissance chaque fois qu'il en est de l'intérêt de l'enfant (en cas de décès d'un proche lors de la grossesse par exemple). En matière criminelle, la reconnaissance d'une personnalité pleine et entière de l'embryon a toujours été refusée. Un enfant qui n'est pas encore né a donc une sorte de statut juridique intermédiaire, en fonction de la situation (question de l'avortement, de la gestion des embryons non implantés etc.). Jusqu'à la majorité de l'enfant (à l'exception de la majorité anticipée), celui-ci est placé sous la responsabilité d'au moins un parent ou d'un tuteur. La perte de la personnalité juridique est conjointe au décès mais aussi aux procédures exceptionnelles telles que la déclaration de disparition ou d'absence prolongée.

Les droits de la personnalité

La personnalité juridique est la capacité pour une personne physique (ou une personne morale) à être sujet de droit. En tant que sujet actif de droit, la personnalité juridique se voit reconnaître des droits avec la capacité d'en jouir et celle de les exercer (exemples : conclure des contrats, être demandeur en justice).

Trois institutions permettent d'individualiser la personne physique et de l'identifier : **le nom**, **le domicile** et **l'état civil**. La personne physique se voit reconnaître des droits individuels incessibles, insaisissables, absolus et imprescriptibles.

Ces droits de la personnalité permettent de protéger la personne de façon extrapatrimoniale, c'est-à-dire en dehors de toute considération commerciale et pécuniaire. Toute violation des droits de la personnalité donne lieu, grâce au pouvoir du juge, à une créance d'indemnisation. Ces droits individuels sont :

- **le droit d'intégrité physique**, selon la loi dite de « bioéthique », qui précise que le corps est « inviolable », sauf en cas de « nécessité thérapeutique », selon des conditions assurant le consentement,
- **le droit au respect de la vie privée**, qui concerne la sphère intime (santé, mœurs, vie amoureuse etc.), dont chacun est libre de fixer les limites,
- **le droit à l'image**, qui exige le consentement de la personne avant la diffusion d'images sur n'importe quel support,
- **le droit à la présomption d'innocence**, selon l'article 9 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen de 1789 : « *Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable* », précisé dans le Code civil de 1993.

Jusqu'en 1854, certains criminels étaient déclarés morts civilement, mais ce fut la dernière exception. Dans le monde, la personnalité juridique n'est pas encore toujours respectée, avec des cas extrêmes comme l'esclavage moderne.

Incapacité en termes de personnalité

N'importe quelle personne mineure ou majeure peut être placée sous un régime de protection en cas d'« *incapacité générale d'exercice* » concernant sa personne ou ses biens. Il existe trois régimes de protection relatifs aux adultes :

- **les majeurs protégés** en cas d'« *altération des facultés mentales ou physiques* ». Ces personnes sont jugées victimes de leurs faiblesses (jeux, dépenses, boisson etc.) et dangereuses pour autrui, en général pour leur famille,
- **les régimes de protection** en cas de faiblesse ou de déficience : la **tutelle**, où le tuteur est le représentant de la personne, ou la **curatelle**, où le curateur assiste la personne en cas de nécessité,
- **la sauvegarde de justice**, qui est en général un régime de protection temporaire, pour répondre à une déficience passagère, ou dans l'attente de la mise en place d'une tutelle ou d'une curatelle.

Les personnes placées sous un régime spécial ont une personnalité juridique en tant que sujets passifs de droit mais demeurent débiteurs d'obligations.

La personnalité juridique de la personne physique lui permet d'accéder aux droits reconnus à l'individu. Un vol d'identité peut par exemple conduire à une confusion de fait entre deux personnes.

Sous la haute direction du colonel (R) Patrice Meneghetti, avocat

Adjudant Fanny Boyer
rédactrice au CERPA

La monnaie, miroir de l'Histoire de France

Tout au long de l'Histoire de France, la monnaie utilisée pour les échanges commerciaux s'est aussi avérée être un moyen pour les dirigeants de témoigner de leur pouvoir. Ainsi, les pièces de monnaie, frappées aux effigies des rois puis de la République, qui circulent en grand nombre sont autant de rappels à l'autorité.

Dès l'Antiquité

Dans l'Antiquité, les monarques affirment leur puissance en frappant des monnaies à leur effigie. Au IV^e siècle avant notre ère, l'empereur perse Darius III crée une monnaie sur laquelle il se représente agenouillé, armé d'un arc et d'une lance. Les Gaulois créent une monnaie pour commercer avec les Romains. Pour se différencier les uns des autres, chacun des peuples de la Gaule adopte un symbole spécifique. À cette époque, pour marquer son autorité, il n'est pas rare d'associer à la tête du chef guerrier un corps d'animal sacré qui lui correspond métaphoriquement. Chaque empereur romain marque également la naissance de son règne par une nouvelle monnaie.



Royaume Achéménide, 475-420 av. J.-C.

Au Moyen-Âge

En 1360, le roi de France Jean II dit le Bon, fait prisonnier à la bataille de Poitiers, recouvre sa liberté après quatre ans de captivité en Angleterre. Aussitôt, il s'empresse d'asseoir son autorité quelque peu mise à mal par le roi d'Angleterre après les défaites de Crécy (1346) et de Poitiers (1356). Il décide donc d'émettre une nouvelle pièce d'or : le franc. Le nom de cette monnaie sonne comme un double message adressé au peuple français et à son rival anglais : le roi est libre (le sens premier de « franc »). De plus, il appose sur une face de sa nouvelle pièce la devise *Francorum Rex* (« roi des Francs ») affirmant par là qu'il est l'unique roi de France. Le roi d'Angleterre, qui lui aussi revendique ce même trône, devient alors un usurpateur.



« Francor. Rex ». Jean II.

Les temps révolutionnaires

Toutefois, cette volonté d'affirmer son autorité peut parfois se retourner contre le monarque... Ainsi, en 1791, lorsque Louis XVI s'enfuit de Paris, il est reconnu par un aubergiste à Varennes grâce à une pièce d'un écu : à cette époque, l'écu royal, outre les trois fleurs de lys et les armoiries royales entourées de rameaux d'olivier, arbore le profil du souverain.



En 1791, avec l'avènement de la monarchie parlementaire, les attributs royaux sont remplacés par un faisceau révolutionnaire surmonté d'un bonnet phrygien. Le portrait du roi est aussi débarrassé de ses attributs : le manteau et la médaille de l'ordre de Saint-Michel. En 1792, la République est proclamée : le portrait du roi disparaît des pièces, remplacé par la balance de la Justice (surmontée d'un bonnet phrygien) et, au revers, par une table des Lois.



En 1851, après son coup d'État, Napoléon III impose et appose son portrait sur les pièces. Ce visage de profil est une manière pour le nouveau souverain de s'inscrire dans l'héritage des empereurs romains et des rois de France.

La République

La chute de Napoléon III marque l'avènement de la Troisième République en 1871. Fidèle à une tradition bien établie, celle-ci décide de frapper une nouvelle monnaie. Sur l'une des faces de cette pièce, elle appose Cérès, déesse des moissons et de la prospérité dans la mythologie latine. Au début du xx^e siècle, une jeune fille remplacera l'antique divinité : Marianne, qui sème le grain au soleil levant, allégorie du peuple, de la France et de la République triomphante. L'apparition des billets est à son tour l'occasion de glorifier la culture française avec les visages de Pascal, Montesquieu, Voltaire, Hugo, Delacroix, Cézanne, mais aussi Gustave Eiffel, Antoine de Saint-Exupéry, Pierre et Marie Curie.



La nouvelle monnaie européenne porte encore la marque de la République française mais synthétise la culture du Vieux Continent.

Sous la haute direction de madame Michèle Jouve, auteur, professeur de sociologie et sémiologie

Adjudant-chef Jean-Paul Talimi
rédacteur au CERPA

L'extraterritorialité du droit américain

Extraterritorialité, de quoi s'agit-il ?

Si les États-Unis restent une démocratie respectueuse de la gouvernance internationale, lorsque leurs intérêts économiques ne coïncident pas avec les lois internationales, ils n'hésitent pas à recourir à un arsenal de lois opérant au-delà du seul territoire américain, des lois à application extraterritoriale, terme galvaudé regroupant des réalités très différentes.

Il s'agit notamment de la loi Amato-Kennedy (1996) qui sanctionne les pays soutenant le terrorisme (ou refusant le processus de paix au Moyen-Orient), de la loi Helms-Burton (1996) spécialement dirigée contre le régime cubain. Ces lois s'appliquent autant aux entreprises et aux citoyens américains qu'aux étrangers et à leurs entreprises.

Le *Foreign Corrupt Practices Act* (FCPA) de 1977, permet, quant à lui, aux États-Unis de traquer sur l'ensemble du globe les malversations d'une entreprise, dès lors que ses transactions transitent par le circuit financier américain ou qu'un aspect de la transaction a transité par les États-Unis (courriel stocké notamment).

Quel constat en est-il fait ?

Le 5 octobre 2016, un rapport parlementaire mené par Karine Berger et Pierre Lellouche mettait en lumière ces pratiques des États-Unis à l'encontre des entreprises européennes, notamment françaises.

Il précisait que si l'extraterritorialité se définit, selon le dictionnaire de droit international public, comme « une situation dans laquelle les compétences d'un État régissent des rapports de droit situés en dehors du territoire d'un État », cette disposition est devenue un outil concurrentiel utilisé par les États-Unis dans une stratégie de domination économique. La fondation *Res Publica*, présidée par Jean-Pierre Chevènement, souligne des montants de « 35 milliards d'USD d'amendes pour les banques étrangères » et « une demi-douzaine de milliards pour les groupes industriels ». Sur les dix plus importantes amendes infligées à des groupes industriels, neuf concernent des groupes étrangers.

L'application extraterritoriale du droit américain remet ainsi en cause la pratique en matière de droit international, fondé sur la souveraineté des États et de la territorialité du droit. En mettant sous le coup du droit pénal américain les affaires de corruption et les infractions aux embargos américains, l'extension du domaine d'action du juge américain crée un privilège exorbitant.

Se fait jour une volonté politique des États-Unis de faire du droit un instrument de promotion de leurs intérêts économiques.

Une extraterritorialité au concept très élargi

Cette extraterritorialité se manifeste par de nouveaux supports qui ne sont pas nécessairement liés à la localisation géographique physique (utilisation du dollar, contenu Internet sur des serveurs ou des réseaux localisés aux États-Unis), d'où la perception d'une emprise très importante de ces mesures.

Plusieurs entreprises européennes et notamment françaises sont passées ces dernières années sous les fourches caudines des autorités américaines pour violation des réglementations relatives aux embargos ou à la lutte contre la corruption, avec des pénalités imposées très lourdes : près de neuf milliards d'USD pour BNP Paribas, 787 millions pour le Crédit agricole ou 772 millions pour Alstom.

Le montant de ces sanctions a souvent suscité des débats car il était de nature à, sinon remettre en cause la viabilité de ces entreprises, du moins contribuait à les fragiliser dans un contexte de concurrence internationale exacerbée.

Au-delà de l'amende, souvent élevée comme illustré ci-dessus, l'imposition d'un « *corporate monitor* » au sein de l'entreprise concernée pour s'assurer qu'elle respecte ses engagements signifie qu'un accès privilégié aux données stratégiques d'entreprises est ainsi remonté à l'administration américaine.

Quelles pistes pour en sortir ?

Dans ce cadre, le ministre de l'Économie et des Finances, Bruno Le Maire, a appelé en octobre 2017 à une « *réciprocité des règles* » dans le commerce mondial, estimant que l'Union européenne (UE) devait se doter d'un « *dispositif de riposte* » à l'extraterritorialité des lois américaines, qui sanctionne de nombreuses entreprises européennes et françaises. Il s'agit de son propre aveu d'un dossier fondamental qui est un « *objectif à long terme* » qui « *prendra beaucoup de temps* ».

De son côté, le Royaume-Uni a mis en place dès 2010 une loi anti-corruption également avec application extra-territoriale, d'ailleurs utilisée dans le cas actuel à la suite d'une auto-dénonciation en avril 2017 du groupe Airbus, qui espère ainsi éviter à la fois une condamnation pénale qui le priverait un temps des appels d'offres internationaux ainsi d'un intérêt des autorités américaines pour ce dossier, suivant la règle « *non bis in idem* » conduisant à ne pas juger deux fois les mêmes faits.

Dès lors, comme le rappelle Hervé Juvin dans son analyse sur ce sujet, la seule façon efficace de s'en sortir est de s'extraire de la zone d'influence américaine, notamment en évitant les paiements en dollars US mais aussi en évitant l'utilisation d'intermédiaires (avocats, cabinets d'audit, consultants...) américains tout en restant vigilant sur l'utilisation des plates-formes numériques sous dominante américaine, comme les GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple et Microsoft).

Les zones grises : l'exemple des FARC en Colombie

Les zones grises déterminent un territoire, sans gouvernance centralisée, qui échappe à la souveraineté d'un État ou d'une institution légitime.

Ces espaces sont souvent, mais pas exclusivement, soumis à des autorités qui ne sont pas officielles et qui assoient leur domination par la violence. Ces zones de non-droit et de conflits, en extension permanente, propices aux trafics et aux réseaux criminels, constituent un enjeu géopolitique majeur dans le contexte d'accélération et de mondialisation des échanges.

Dans ces territoires, des groupes armés établissent leurs propres règles et sont capables de s'en prendre ouvertement à l'État central. Ces groupes mafieux peuvent s'appuyer sur une frange de la population mais très souvent la plupart des habitants subissent cette décomposition de leur territoire.

Les zones grises ne fragilisent pas seulement l'autorité des pays concernés mais concernent toute la communauté internationale. Les enjeux démographiques, environnementaux, sanitaires sont aussi en cause. Les trafics de personnes et de marchandises sont souvent le corollaire de ces espaces. Il arrive que des États, proches sinon limitrophes, accélèrent ce processus de fragilisation de l'État en soutenant plus ou moins discrètement ces « séparatistes ».

De nombreuses zones d'instabilité, qu'on nomme également « États effondrés », se situent en Afrique, en Asie centrale, dans le Caucase, en Amérique latine et même en Europe autour des Balkans. Ces espaces prennent différentes formes depuis les favelas des mégapoles sud-américaines aux forêts colombiennes, des régions montagneuses du Nord-Kosovo aux territoires palestiniens de Gaza.

Ces territoires en déshérence d'État s'agrandissent d'année en année, sauf en Colombie où l'espace soumis aux Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), connaît une progressive reprise en main par les pouvoirs centraux.

La guerre civile qui déchire le pays au début des années 1950 provoque l'instauration d'une dictature qui rejette dans la clandestinité de nombreux miliciens proches des communistes. En 1964, ils forment les FARC, d'inspiration marxiste-léniniste, qui s'en prennent aux propriétaires terriens et aux firmes multinationales qu'ils jugent inféodées aux États-Unis. Sous la férule autoritaire de Manuel Marulanda, les FARC rançonnent les paysans, sur lesquels ils s'appuient pourtant, avant de se lancer dans l'extorsion et l'enlèvement pour financer leurs activités. Dans les années 1970 et 1980, le



trafic de drogue offre de nouvelles perspectives plus lucratives encore pour leur organisation. Les grands propriétaires s'unissent face à ce chaos en constituant des groupes d'autodéfense. La guérilla des FARC aura provoqué la mort de plus de 220 000 personnes et le déplacement de millions de Colombiens.

Le mouvement s'essouffle au début du XXI^e siècle et peine à recruter au-delà des cercles habituels de la paysannerie colombienne. Il attire surtout des gens désœuvrés, plutôt jeunes ou en rupture de ban avec la société colombienne. Plusieurs fois, des cessez-le-feu sont entamés mais la violence reprend systématiquement ses droits. En 2002, l'enlèvement par les FARC de la candidate franco-colombienne à l'élection présidentielle, Ingrid Bétancourt, fait échouer un énième plan de paix. Les présidents successifs, Alvaro Uribe puis Juan Manuel Santos, se sont montrés inflexibles tant que la violence n'avait pas cessé du côté des FARC. La disparition de nombreux chefs de l'organisation ainsi que les défaites militaires, poussent les FARC à renoncer, en 2012, à la stratégie des enlèvements. Des négociations débutent, notamment sur le traitement des prisonniers et la demande de démilitarisation des zones contrôlées par les FARC.

En novembre 2016, grâce aux efforts du gouvernement colombien de Juan Manuel Santos, prix Nobel de la paix, et de l'Organisation des Nations Unies, les FARC ont accepté de déposer les armes. Cette avancée majeure précède l'entrée des FARC dans le processus politique démocratique à la faveur des élections de 2018.

Symboliquement, les armes restituées par les guérilleros marxistes seront fondues pour réaliser des monuments célébrant les acteurs de cette négociation historique à Cuba, en Colombie et au siège de l'ONU à New York.

Toutes les tensions ne sont cependant pas encore éteintes. Les narcotrafiquants sont encore puissants alors qu'une armée dissidente, l'Armée de libération nationale (ELN) refuse toujours le compromis de paix. Paradoxalement, la violence s'est exacerbée dans les territoires laissés vacants par les FARC. L'opinion internationale reste prudente. Un accord de paix avait déjà vu le jour en 2012, sans succès.

La question de la gouvernance et de la sortie des zones grises reste un enjeu diplomatique fragile.

Jean-Marc Albert, professeur d'histoire de première supérieure

La perception politique du nucléaire comme élément de souveraineté

Comme le rappelait l'un des anciens commandants des Forces aériennes stratégiques, le général de corps aérien Pierre-Henri Mathe, à l'occasion d'une conférence qui s'est tenue le 30 novembre 2017 à l'Institut libre d'études des relations internationales (ILERI) à Paris et qui portait sur les 80 années de souveraineté nucléaire écoulées, le contexte international actuel incline à une rétrospective du rôle que le pouvoir politique a conféré à l'arme nucléaire depuis ses débuts.

Une contribution intrinsèque au rayonnement politique

Les responsabilités du président de la République de chef des forces armées et de président du Conseil de défense font de lui le dernier et plus haut échelon de la chaîne décisionnelle de l'engagement nucléaire du pays. L'arme atomique revêt alors un caractère éminemment politique puisqu'elle est l'un de ses outils pour la mise en œuvre crédible de la défense nationale.

L'article 5 de la Constitution de la V^e République précise que le chef de l'État est « le garant de l'indépendance nationale, [et] de l'intégrité du territoire ». Cet armement participe à la sanctuarisation desdites frontières nationales puisque son emploi est pensé pour inhiber la volonté de l'ennemi sans même recourir au combat mais est également conçu pour décourager un protecteur abusif. Depuis la guerre froide, la stratégie de dissuasion nucléaire garantit donc à la France, attestée comme État doté et émancipée de l'OTAN, une existence propre et un rayonnement sur la scène internationale. Elle est donc un outil des décideurs politiques et relève d'une compétence nationale directe.

L'accompagnement de l'action politique par la démonstration des moyens

Les épisodes de chantage nucléaire et d'escalade des tensions internationales au cours de la guerre froide, comme la crise de Cuba ou encore celle des euromissiles, attestent des liens intimes entre manœuvres nucléaires et prises de position politiques. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les États-Unis ont mis douze fois en alerte réelle les systèmes du *Strategic Air Command*, structure de commandement militaire chargée de l'armement nucléaire. Ces armements ne se mobilisent que lorsque les intérêts vitaux du pays sont jugés menacés.

L'effet dissuasif de l'arsenal nucléaire n'est crédible que lorsqu'il est visible, déployé comme cortège de la volonté politique, et permanent. Ces missions sont assumées depuis plusieurs décennies par la triade nucléaire française⁽¹⁾ qui sacralise le territoire du pays puisque sa force de frappe devient, grâce à elle, « susceptible de se déployer à tout moment et n'importe où ». Le rayonnement international des États et de leur stratégie d'influence jouit donc de la carte de l'arme nucléaire comme atout politique.

Le champ du nucléaire comme théâtre et miroir des relations internationales

Le développement de l'atome militaire et la crainte de l'apocalypse nucléaire irréversible ont, paradoxalement, favorisé le dialogue entre les acteurs de la scène internationale. Après la montée en puissance des arsenaux au début de la guerre froide, l'ordre international a ensuite tenté d'encadrer l'exploitation de cet armement par de nombreuses initiatives tendant vers la limitation et le désarmement, avec le *Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires* (TNP) conclu en 1968 ou encore avec les *négociations sur la limitation des armements stratégiques*⁽²⁾ ratifiées en 1972 et 1979.

Au cours de ces échanges, les rapports de force ont toutefois été en faveur des États souverains indépendants détenteurs de l'arme nucléaire et donc privilégiés dans les relations internationales. Les cinq sièges du conseil de sécurité permanent des Nations unies sont par exemple occupés par les premières puissances atomiques. Bien que la taille des arsenaux nationaux ait été divisée par six depuis la fin de la guerre froide, la menace nucléaire prolifère désormais, et ce à l'échelle régionale.

L'un des aspects fondamentaux de la Défense nationale et l'une des missions politiques d'un gouvernement sont la sécurité et la protection du pays, tant de ses frontières que de sa population. Lors de sa visite de la composante aéroportée de la dissuasion nucléaire française, le 20 juillet dernier sur la base aérienne d'Istres, le président de la République Emmanuel Macron a réaffirmé, dans un climat inquiétant de multipolarité nucléaire mondiale, le rôle clé de la mission atomique militaire française. Il renouvelle la décision de ses prédécesseurs de ne pas se séparer de cette arme mais bien au contraire d'en renouveler les composantes, décision qui symbolise la volonté politique d'ubiquité dans le concert des nations.

1. Fermeture du plateau d'Albion et abandon de la composante sol-sol de la dissuasion nucléaire française en 1996.

2. Dits *SALT I* et *SALT II* pour *Strategic Arms Limitation Talks*.

Les Jeux olympiques, un enjeu diplomatique pour les États

Les Jeux olympiques modernes sont la vitrine de la puissance des États. Cette compétition sportive est un enjeu majeur suscitant l'intérêt des gouvernements, qui, au-delà des épreuves, s'affrontent aussi sur le terrain diplomatique.

Une compétition acharnée entre les pays

En créant en 1894 le Comité international olympique qui donne naissance deux ans plus tard aux Jeux olympiques modernes, Pierre de Coubertin entend faire renaître les compétitions de la Grèce antique. La nouvelle charte édictée stipule que « *les Jeux olympiques sont des compétitions entre athlètes, en épreuves individuelles ou par équipes et non entre pays* ». Toutefois, dès le début de cette compétition, les athlètes deviennent les ambassadeurs des pays. Lors de la cérémonie d'ouverture, ils défilent, en uniforme derrière leur drapeau. Lors de la remise de la médaille d'or, l'hymne national du pays vainqueur retentit. Aujourd'hui, les pays se battent pour gagner le classement officiel des nations remportant le plus grand nombre de médailles d'or.



Si les premiers Jeux olympiques modernes se déroulent à Athènes en 1896, pour rendre hommage à la terre qui a vu naître cette compétition, bien vite les pays industriels se disputent l'organisation de cette manifestation. Paris l'obtient en 1900, Saint-Louis (USA) en 1904 et Londres en 1908. Il s'agit de démontrer la vitalité économique du pays hôte capable de construire des infrastructures pour accueillir les délégations des pays.

Aujourd'hui, ces manifestations sont encore l'occasion de bâtir des stades gigantesques à l'architecture futuriste. Pour les Jeux olympiques de Pékin en 2008, la Chine fait appel à des architectes suisses pour édifier le stade national de Pékin. Surnommé « le nid d'oiseau », ce stade surprend par sa structure en acier qui donne à l'ensemble un sentiment de légèreté architecturale pour un édifice immense qui peut accueillir plus de 91 000 spectateurs.

Un miroir du monde

Pierre de Coubertin affirmait : « *Le sport, ce n'est pas l'exercice physique bon pour tous du point de vue de l'hygiène à condition d'être sage et modéré. Le sport est le plaisir des forts ou de ceux qui veulent le devenir physiquement et moralement. Il comporte donc la violence, l'excès, l'imprudence. Rien ne le tue-*



rait plus sûrement que de le vouloir emprisonner dans une modération qui est contraire à son essence⁽¹⁾.» Le sport est une école du guerrier où seuls les meilleurs, à force d'entraînement et de sacrifices, parviennent à gagner. Le pays qui réussit aux Jeux olympiques est donc celui qui a réussi dans l'éducation de la jeunesse. Ce message, le régime nazi, qui s'est vu confier l'organisation des Jeux de

1936, entend bien l'exploiter à des fins de propagande pour vanter les bienfaits de sa politique. La victoire des athlètes allemands choisis sur des critères raciaux doit préfigurer les futures victoires de l'armée allemande. Lorsque le sprinteur afro-américain Jesse Owens remporte quatre titres olympiques, la foule hurle « *Heil Hitler !* » pour confisquer la victoire de ce coureur noir.

Pendant la guerre froide, les athlètes des deux blocs américain et soviétique sont les représentants des modèles opposés de société. Chaque triomphe est perçu comme une victoire soit de l'homme socialiste soit du camp de la liberté. Les pays n'hésitent pas à utiliser l'organisation des Jeux pour faire entendre leur désaccord. En 1956, les Jeux de Melbourne sont boycottés par l'Égypte, par l'Irak, par l'Espagne et par les Pays-Bas pour protester contre la crise de Suez et la répression soviétique en Hongrie. En 1976, 22 pays africains refusent de participer aux Jeux de Montréal pour protester contre l'apartheid en Afrique du Sud. En 1979, l'Union soviétique envahit l'Afghanistan. Pour marquer leur désaccord, les États-Unis refusent d'accorder des visas aux athlètes qui veulent se rendre aux Jeux olympiques de Moscou en 1980. Les Soviétiques feront de même en 1984 pour les JO de Los Angeles.

Le 26 janvier 1980, dans l'hebdomadaire *L'Express* Jean-François Revel déclare : « *Pour sauver les sportifs, qui sont les grandes victimes, dans ces controverses périodiques, il ne faut pas feindre de croire que le sport est neutre : il faut le rendre neutre.* » Depuis la chute du mur de Berlin, les Jeux olympiques sont des enjeux politiques autant qu'économiques. Désormais, il faut organiser des Jeux respectueux de l'environnement, dont les infrastructures seront réutilisées.

Ainsi, lorsque la Russie organise en 2014 les Jeux d'hiver à Sotchi, aucun pays n'appelle au boycott alors même que la communauté internationale prononce des sanctions économiques contre ce pays après son ingérence en Ukraine avec l'annexion de la Crimée.

1. *Smart stadium. Le stade numérique du spectacle sportif* - Marc Perelman - 2016

Sous la haute direction de Jean-Marc Albert, professeur d'histoire de première supérieure

Adjudant-chef Jean-Paul Talimi
rédacteur au CERPA

Le Sinaï, zone tampon garante de la paix entre l'Égypte et Israël

Théâtre de quatre guerres qui ont opposé l'Égypte à Israël, la péninsule du Sinaï constitue aujourd'hui le socle des accords de paix entre les deux pays. Devenu une zone démilitarisée à partir de 1982, ce territoire est soumis à de fortes restrictions en termes de déploiement militaire pour Le Caire. Mais la montée de groupes insurrectionnels depuis 2011 rebat les cartes dans la région et semble inaugurer une période de coopération sécuritaire entre Israéliens et Égyptiens.

Une frontière tracée au milieu du désert dès le début du xx^e siècle

Séparé du reste de l'Égypte à l'ouest par le canal de Suez, ce que l'on appelle aujourd'hui le désert du Sinaï est délimité à l'est par une frontière internationale qui traverse un espace géographiquement homogène – le désert du Néguev étant le nom employé du côté israélien. Lorsqu'en 1906 la Couronne britannique récupère cette région au détriment de l'Empire ottoman en évitant de justesse le conflit armé, les deux belligérants font fi de l'absurdité d'un tracé en ligne droite entre les villes de Taba et de Rafah, qui coupe *de facto* les territoires de certaines tribus bédouines.

Alors que le Royaume-Uni arrime le Sinaï à son empire colonial, il entérine la vision actuelle de la péninsule : une zone tampon à même de prévenir une menace, ici celle des troupes turques sur le canal de Suez. C'est ce tracé qui sera retenu pour l'élaboration du plan de partage de la Palestine par l'ONU en 1947 et qui constitue aujourd'hui les 266 kilomètres de frontière entre l'Égypte et Israël, auxquels il faut ajouter les 13 kilomètres de la ligne de séparation avec la bande de Gaza au nord.

Traité de paix israélo-égyptien de 1979 : le Sinaï acquiert une valeur temporelle pour les stratèges israéliens

À l'issue de la guerre des Six Jours en 1967, les forces israéliennes occupent militairement le Sinaï. Ce dernier devient dès lors un espace à reconquérir du côté égyptien et acquiert le statut de symbole patriotique. La guerre du Kippour en 1973 démarre par une offensive éclair des forces égyptiennes qui traversent le canal de Suez et qui percent les lignes israéliennes dans le Sinaï. Malgré la défaite arabe après trois semaines de combat, la démonstration de la difficulté à contrôler militairement un espace aussi vaste a été faite.

Lorsqu'en 1979 le Président égyptien Anouar El-Sadate et le Premier ministre israélien Menahem Begin signent un traité de paix, l'État hébreu accepte de se retirer de la péninsule à condition que celle-ci soit démilitarisée. Elle est alors divisée en trois zones. Au sein de chacune d'entre elles, les effectifs des forces égyptiennes sont soumis à de strictes restrictions tant en hommes qu'en matériels. Le respect de cet accord entre les deux pays est garanti par la Force multinationale d'observateurs du Sinaï, qui dispose notamment de moyens de surveillance aérienne en vue de contrôler les déploiements de l'armée égyptienne dans le secteur. Ces dispositions garantissent à l'État d'Israël un temps de délai d'au moins 48 heures pour réagir en cas d'attaque. Cette situation est perçue par les stratèges israéliens comme bien plus confortable pour la sécurité nationale que celle de l'occupation d'un espace désertique de 60 000 km².

Changement de paradigme dû à l'essor du terrorisme djihadiste depuis 2011

Depuis 2011, une insurrection djihadiste prend majoritairement pour cible les forces de sécurité égyptiennes dans le Sinaï. Le 5 août 2012, une attaque terroriste près de la frontière israélienne faisait 16 morts du côté des militaires égyptiens. Le mode opératoire des assaillants s'avéra particulièrement instructif : après l'attaque meurtrière du poste frontière égyptien, le commando utilisa certains équipements de l'armée pour tenter de mener une opération en territoire israélien visant les forces de Tsahal. Alors que les stratèges israéliens perçoivent la montée de forces djihadistes à leur frontière comme une menace substantielle, l'État hébreu se retrouve désormais allié avec l'Égypte dans la lutte contre cette insurrection, dont le principal groupe a fait allégeance à l'organisation « État islamique » en 2014.

Les échanges entre les armées des deux pays permettent aujourd'hui aux militaires égyptiens d'utiliser leurs blindés et leur aviation, avec l'accord d'Israël, contrairement aux conditions prévues par le traité de paix signé par les deux États en 1979.

La situation sécuritaire dans le Sinaï est aujourd'hui un des principaux défis que doit relever le président égyptien Abdel Fattah al-Sissi, comme l'a démontré l'attaque d'une mosquée soufie qui a fait plus de 300 victimes dans le nord de la péninsule le 24 novembre 2017. Par ailleurs, le manque d'investissements et de projets de développement dans la région, dont souffrent les 550 000 habitants du Sinaï depuis des décennies, semblent avoir créé les conditions sociales pour l'émergence de tels mouvements insurrectionnels.

Lieutenant Ivan Sand
chef de la section rédaction du CERPA

Migration et souveraineté : le cas de Chypre

Île stratégique de la Méditerranée au carrefour de trois continents, Chypre constitue aussi avec la République de Chypre – la partie sud du territoire – la limite orientale de l'Union européenne (UE). Même s'il est une terre d'immigration, le pays a mis en place une politique de migration particulière, rendant presque impossible l'intégration à long terme des étrangers.

Ancienne colonie de la Grande-Bretagne, Chypre a acquis son indépendance en 1960. L'île abrite encore deux bases britanniques dans sa partie sud, et reste associée au *Commonwealth*. Depuis 2004, la République de Chypre fait partie de l'UE ; néanmoins, les migrants qui veulent rejoindre l'Europe contournent aujourd'hui l'île pour débarquer directement en Italie, où l'intégration est plus aisée.

Une île divisée, en partie européenne

À partir de 1963, les rivalités politiques et la violence entre les communautés grecque et turque grandissent à Chypre. En 1974, à la suite d'un conflit, la « ligne verte », ou « ligne Attila », est tracée sous l'égide de l'ONU : les Chypriotes turcs musulmans forment la République de Chypre du Nord, et les grecs orthodoxes, la République de Chypre, au sud. En 1990, après l'échec des négociations en vue de la réunification, la partie méridionale demande à intégrer l'Europe. Sa future adhésion renforce les antagonismes avec la Turquie, dont la candidature est refusée. En 2004, après le rejet à 76 % par les Chypriotes grecs d'une solution fédérale, la République de Chypre intègre seule l'UE. La ligne qui divise l'île n'étant pas reconnue par les Grecs, la pseudo-frontière européenne n'a aucune réalité juridique. Dans ce cadre, l'UE met en place dès 2004 un certain nombre de mesures pour lutter contre l'immigration irrégulière. Les Britanniques sont chargés de surveiller la ligne, en coopération avec les administrations grecque et turque. La frontière maritime du Sud est modernisée grâce à une subvention européenne. En 2010, des mesures de lutte anti-terroriste renforcent encore le dispositif de surveillance, avec l'appui américain. Les migrants qui rejoignent l'île arrivent donc généralement par le nord.

Migration et défi identitaire

La République chypriote constitue le deuxième pays européen en termes de pourcentage d'étrangers par rapport à la population totale. Chypre a fait appel à la main d'œuvre étrangère dans les années 1980 et 1990 pour faire

face à son développement économique. Son marché du travail est marqué par une forte stratification ethnique. Les différentes populations sont en effet réparties dans des secteurs particuliers en fonction de leur origine (les Asiatiques sont par exemple des travailleurs domestiques). Ces populations ont un statut juridique qui les maintient en dehors de la communauté chypriote ; leurs contrats de travail sont courts, avec l'obligation à terme de retourner dans leur pays d'origine. Avec l'augmentation de la migration due aux conflits dans le monde au début des années 2000, le nombre d'étrangers a doublé en République de Chypre, passant de 9,4 % à 17,9 % de la population entre 2002 et 2011. Pourtant, le pays est aussi le plus fermé à l'installation durable des étrangers sur son territoire, une manière pour lui de maintenir l'homogénéité grecque orthodoxe, qu'il considère comme la base de son identité, face à la partie nord turque musulmane.

Une politique migratoire particulière

Chypre n'appartient pas à l'espace Schengen, qui régit les règles d'entrée et de séjour des ressortissants des États tiers sur le territoire de l'UE. L'île a mis en place une sorte de régime de confinement pour les étrangers et utilise la rétention comme instrument de régulation des flux migratoires. Dans la prison centrale de Nicosie, trois centres de rétention regroupent les étrangers en instance d'expulsion. Malgré la mise en place d'une procédure de demande d'asile en 2003, les requérants sont enfermés dans des centres en attendant le traitement de leur dossier. Un centre situé à Kofinou est même réservé aux demandeurs en situation régulière. Ces dernières années, malgré la crise migratoire qui a éclaté au début des années 2010, seuls 1 % des dossiers obtiennent un accord. La politique d'intégration est jugée insuffisante par la communauté internationale car les étrangers sont enfermés dans des centres pendant des durées qui dépassent largement le délai légal de 18 mois. La protection subsidiaire a bien été instaurée mais pour des permis de séjour d'un an renouvelable, révoqués à tout moment. Le statut de réfugié, mis en place depuis 2013, est quant à lui peu accordé et doit être réattribué tous les 4 ans.

Le dispositif migratoire chypriote ne permet pas d'intégrer de manière définitive les populations issues de la migration. En 2015, selon l'agence Frontex, l'île n'a recueilli que 0,17 % des demandeurs d'asile enregistrés en Europe. La République de Chypre s'est alors déclarée prête à faire un effort, de préférence envers les populations chrétiennes orthodoxes.

Sous la haute direction de monsieur Hervé Théry, professeur agrégé de géographie

Adjudant Fanny Boyer
rédactrice au CERPA

Chypre depuis 1974

Chypre de 1974 à aujourd'hui



Immigration récente à Chypre



- République turque de Chypre du Nord (reconnue seulement par la Turquie)
- République de Chypre (faisant partie de l'UE)
- Zone tampon démilitarisée contrôlée par l'UNFICYP (forces de l'ONU chargées du maintien de la paix depuis 1974)
- Mouvements de populations (1974)
- Bases militaires britanniques (souveraineté britannique)
- Centres des services de renseignement américains et britanniques
- Points de passage depuis 2003

- Arrivées clandestines
 - Liaisons maritimes avec la Turquie et avec la Syrie
 - Centres de rétention pour les étrangers
 - Lieux de rétention officiels (environ 370 places en 2011)
 - Prisons ou commissariats de police utilisés comme lieux de rétention
 - Autres commissariats de police où des étrangers sont retenus
 - Dispositif de contrôle de l'UE
 - Aéroports internationaux (aéroport de Nicosie fermé depuis 1974)
- } environ 228 places en 2011

Adjudant Fanny Boyer
rédactrice au CERPA

Infographie : M. Philippe Bucher, service PAO du CERPA

CARTOGRAPHIE

La séparation de l'Église et de l'État

La séparation de l'Église et de l'État en 1905 est l'aboutissement d'un combat mené depuis la Révolution par les « libres penseurs », après des siècles d'union entre le trône et l'autel. Après plusieurs décennies d'alternance en affrontement et apaisement, la laïcité de l'État est inscrite dans la Constitution.

1790, la rupture de l'Église et de l'État

Sous l'Ancien Régime, les relations entre l'Église et l'État sont régies par le concordat de 1516. Le catholicisme est la religion d'État et consacre tous les actes de la vie privée comme de la vie publique. Après la Révolution, la Constituante supprime les ordres monastiques et vote la Constitution civile du clergé en 1790. Le pape perd son pouvoir de nomination des évêques de France. Le concordat est rompu. Le clergé se divise entre ceux qui prêtent serment à l'État, et les réfractaires, considérés comme des ennemis de la Révolution.



Durant la guerre civile de 1793, les insurrections religieuses dans l'Ouest, notamment en Vendée et en Bretagne, sont réprimées par la Convention et sa politique de la Terreur. En mai 1794, Robespierre propose la mise en place d'une religion républicaine, le « culte de l'Être suprême ». Après sa chute, la Convention proclame la séparation de l'Église et de l'État, en février 1795. L'Église catholique devient une association privée, à laquelle la population reste attachée.

Entre apaisement religieux et affrontements (1799 - 1905)

Le Premier consul Napoléon Bonaparte instaure la paix religieuse. Un nouveau concordat est signé le 16 juillet 1801 et déclare le catholicisme « religion de la majorité des Français ». L'Église est hiérarchisée et les membres du clergé deviennent des fonctionnaires. Pour faire taire les contestations, le Premier consul met aussi en place des mesures de contrôle de l'organisation catholique (et protestante). Devenu Napoléon I^{er}, il règne sur un Empire pacifique (1804 -1814), jusqu'à ce qu'il entre en conflit avec le pape et qu'il jette les catholiques dans les bras des Bourbons. La politique des ultra-royalistes, avec des épisodes comme la « Terreur blanche », impose à nouveau le catholicisme comme religion d'État.

Après le soulèvement du peuple de Paris contre les ordonnances de Charles X, en 1830, la monarchie de Juillet tente d'asseoir une politique de

conciliation. L'Église essaie de son côté de reconquérir le peuple, grâce notamment aux œuvres de charité. Après la révolution de 1848 et avec l'arrivée au pouvoir de Louis-Napoléon Bonaparte, l'Église retrouve un rôle accru. Entre 1851 et 1870, alors que Napoléon III s'est imposé par la dictature, le nombre de religieux est multiplié par 8. Après la création de la III^e République en 1870, marquée par des moments sanglants, sa reconnaissance officielle en 1877 donne lieu à une offensive anticléricale, soutenue par Léon Gambetta. En 1880, Jules Ferry interdit les congrégations, puis déclare la laïcité de l'État français en 1884.

1905, la séparation de l'Église et de l'État

À la fin du XIX^e siècle, l'affaire Dreyfus réveille les tensions. En 1901, le gouvernement de défense républicaine vote la loi Waldeck-Rousseau pour le droit d'association, qui interdit les congrégations formées sans autorisation. Le 11 juin 1903, une commission est formée pour étudier la question de la séparation et donne lieu à des débats passionnés. Les relations diplomatiques avec le Vatican sont rompues le 30 juillet 1904. Durant l'hiver 1904-1905, le projet officiel de séparation est préparé, puis adopté le 10 février 1905 malgré de vives oppositions, grâce à Aristide Briand. La loi est votée le 3 juillet 1905 par 341 voix contre 233 à la suite de l'intervention décisive de Jean Jaurès, puis promulguée le 9 décembre.

De violents affrontements ont lieu lors du processus de sécularisation, au moment des inventaires des biens de l'Église. Le pape condamne le principe même de la séparation. Le ministre de l'Intérieur, Georges Clemenceau, décide alors que les inventaires seront suspendus en cas de résistance. Cette politique d'apaisement marque la fin du conflit. Néanmoins, le pape appelle les fidèles à l'unité et interdit de créer des associations. En 1908, les Églises deviennent propriété communale. À partir de 1919, les relations diplomatiques avec le Saint-Siège reprennent et le Pape Pie XI autorise la création d'associations diocésaines.

L'État laïc permet les réformes économiques et sociales défendues par Jaurès. Avec la montée des nationalismes et l'éclatement de la Grande Guerre, la religion est reléguée au second plan, avec une survivance importante dans l'enseignement (loi Debré de 1959). Aujourd'hui, l'État a tissé des liens formels avec les autorités représentatives des différents cultes religieux et tente de concilier les exigences de la pratique religieuse avec la nécessaire séparation du public et du privé.

Sous la haute direction de M. Claude Ribbe, écrivain, colonel de réserve de l'armée de l'air

Adjudant Fanny Boyer
rédactrice au CERPA

Définir un style, un acte politique ?

Le style est un art de la manière : manière d'utiliser un ensemble de moyens d'expression pour traduire une pensée et en singulariser l'esthétique, qui pourra devenir ensuite caractéristique de cette pensée. Le style est solidaire d'une forme – écrite, musicale, architecturale – sans pour autant se réduire à cette forme. « *Voix décorative d'une chair inconnue et secrète* », comme le décrit Barthes dans *Le Degré zéro de l'écriture*, le style se situe dans un clair-obscur et « *compose son opacité à partir d'une certaine expérience de la matière* » et, ira-t-il même jusqu'à écrire, « *emporte l'homme au seuil de la puissance et de la magie* ». Le style a donc une vertu évocatoire, allusive, suggestive. Il suscite en nous des représentations dont l'empreinte nous échappe parfois. Ce faisant, il revêt une double importance politique : il peut venir caractériser une parole qui entend convaincre de son projet mais aussi un exercice du pouvoir et peut-être ainsi asseoir une souveraineté.

Le style pour faire rayonner des idées et inspirer une action

« *Poussée florale* », « *densité* » chez Barthes, « *Art d'émouvoir qui n'a pas son pareil* » selon Alain, le style est un vecteur qui nous entraîne sans nous le dire. Dans *De la littérature*, Madame de Staël le rapproche du « *charme* », qui désigne étymologiquement une incantation et qui s'appuie aussi sur ce que l'on appelle des procédés de style (rythme, assonances, répétitions, allitérations). Le charme d'un style, écrit-elle, concentre « *la puissance de l'attention* » et, bien plus, a « *précisément pour but de faire adopter aux hommes les idées qu'il exprime* ». La force d'une idée, pour Madame de Staël, tient au moins autant à son message qu'à la manière dont elle pénètre l'âme et découvre le chemin qui mène à la conviction. Un style peut laisser au fond des êtres une empreinte qui leur inspire une manière d'agir. Dans son édition de janvier 1759, le *Journal des savants* – premier périodique littéraire et scientifique recensé en Europe – relève ainsi que « *savoir écrire dans un style héroïque et sublime, c'est savoir revêtir d'expressions vives, énergiques et pittoresques ce qu'on a dû penser noblement et avec enthousiasme* », de sorte que « *Corneille et Michel-Ange, dans leurs ouvrages, nous paraissent souvent des divinités et sur le champ de faibles humains* ». Si le style contribue à suggérer, il peut aussi susciter une adhésion comme un rejet, ce qui lui confère une portée morale, à laquelle la politique ne peut demeurer indifférente.

Style, morale et question de souveraineté

Du style aux mœurs, la conséquence peut être bonne. Au v^e siècle avant J.-C., Timothée de Milet prit l'initiative d'ajouter quatre cordes à la lyre, ce qui inquiéta beaucoup à l'époque : on craignit que les nouvelles possibilités ainsi offertes n'aboutissent à des styles musicaux susceptibles de faire naître des passions incontrôlées et dangereuses. « *À Sparte, les éphores eux-mêmes s'en mêlèrent, firent couper les quatre cordes sur l'instrument du chanteur et partout les sages crièrent à la corruption des mœurs, comme s'il suffisait d'une nuance de plus ou de moins dans l'expression sensible pour altérer la belle attitude morale que les Grecs souhaitaient à leurs enfants* », écrit E. Boutmy (2015). C'est pourquoi la politique, entendue comme effort pour élaborer un projet de société et comme art de gouverner, ne peut ignorer l'importance morale du style. Mieux : il lui faut souvent en définir un pour elle, car le style peut aussi désigner un répertoire, un ensemble de références qui singularise un mouvement de pensée. Ce que Mme de Staël appelle de ses vœux pour la République française : « *L'indépendance républicaine doit donc chercher à imiter la correction des auteurs du siècle de Louis XIV, pour que les pensées utiles se propagent*. Stendhal lui-même fut « *pionnier dans l'idée d'oser qualifier politiquement un style* », ayant « *songé à lier le règne du "vers alexandrin" à la monarchie absolue, à associer l'"emphase" et le "jésuitisme", les "phrases sonores" et la réaction religieuse et nobiliaire* » (Berthier et Bordas, 2005).

Dans la mesure où elle manifeste une autodétermination, une forme de liberté dans la limite du droit, la souveraineté peut s'exercer selon les nuances de ceux qui l'incarnent. Il faut cependant distinguer le style qu'un souverain se donne pour singulariser son empreinte dans l'histoire et le style que la postérité pourra reconnaître à la souveraineté telle que pratiquée par une diplomatie et une politique intérieure à une époque donnée et à l'aune de comparaisons historiques. Quand des régimes autoritaires voulurent imposer un style à une société, notamment par la promotion d'un art officiel au service d'une idéologie, ils dévoyèrent le style pour en faire l'expression d'une norme de masse dont il devenait proscrit de s'écarter.

L'art culinaire, expression de la souveraineté

« *Dis-moi ce que tu manges, je te dirai qui tu es* » : l'adage du gastronome Brillat-Savarin témoigne du lien entre identité et alimentation. La nourriture n'est pas seulement la satisfaction de besoins physiologiques mais l'expression d'un pouvoir symbolique, d'une souveraineté.

La table du pouvoir est d'abord un outil politique qui permet de souder la communauté autour du chef. Elle permet à la puissance invitante d'affirmer son pouvoir, d'y dessiner des hiérarchies subtiles et de signifier une appartenance locale ou nationale.

L'art culinaire permet d'affirmer la cohésion du groupe qui partage le repas. Dans l'antiquité grecque, les convives, allongés sur des banquettes, sont placés à équidistance du cratère dans lequel seront mélangés l'eau et le vin avant d'être distribués, symbole de l'égalité qui caractérise les relations entre les invités. Au Moyen-Âge, la tradition de la *tostée*, connue plus tard sous le nom de toast, ou encore de la prestation de serment sur certains plats carnés, traduit la volonté des souverains de fédérer autour de leur personne les chevaliers.

L'art culinaire établit la domination du chef sur son entourage. Le placement à table, la prise de parole en public, la quantité et la qualité des plats servis déterminent des rangs auxquels il convient de se tenir et dont le souverain se porte garant. Le siège de la puissance invitante est toujours placé au centre de la table, porte un dossier et des bras, alors que ceux des commensaux les plus éloignés du pouvoir doivent se contenter de bancs. L'art de la découpe persiste jusqu'au XIX^e siècle au moins et permet d'attribuer à chacun un morceau, souvent issu d'une volaille, qui correspond à son statut. Il existe ainsi une hiérarchie des aliments faisant privilégier les nourritures « aériennes » (oiseaux, fruits des arbres, etc.) par rapport aux nourritures « terrestres » (racines, légumes enfouis, etc.).



La souveraineté s'exprime, dès l'époque moderne, dans les représentations culinaires qu'offrent les cuisines dites nationales. En 1651, Louis XIV prend la décision de mettre un terme à la tradition italienne de l'alimentation pour privilégier une cuisine nationale. Désormais, on ne cherche plus à imiter les inventions transalpines mais à faire en sorte

que les innovations françaises se diffusent à toutes les cours européennes. La fin des épices comme le retour à des cuissons rapides et au goût naturel offre une grammaire culinaire classique de la monarchie moderne censée incarner le nouveau pouvoir.

Au XIX^e siècle, les identités nationales se cristallisent et l'art culinaire constitue un puissant levier d'éveil pour les peuples qui « construisent » une cuisine du terroir contre celles prétendues universelles. La nourriture française joue le rôle de contre-modèle qu'il faut combattre. En Belgique, à la fin du siècle, on cherche à évacuer toutes les dénominations françaises des cartes des restaurants. En Hongrie, plusieurs livres de recettes dénoncent l'emprise française sur la cuisine du terroir. Vecteur de l'identité, l'alimentation sert de catalyseur aux discours patriotiques : en Italie, la pizza Margarita, aux couleurs du drapeau national (basilic, mozzarella, tomate) devient l'emblème des migrants italiens. En Angleterre, le pudding de Victoria permet aux Britanniques de communier à la grandeur de l'Empire dont chaque pays fournit un ingrédient à sa réalisation. Depuis la perte de l'Alsace et de la Moselle en 1871 au profit de l'Allemagne, la choucroute permet aux Français de raviver le souvenir de la patrie perdue. Des plats aux origines plurielles s'érigent en nourriture nationale et deviennent des outils de communication patriotiques.

La nourriture de l'Autre devient dès lors une alimentation qu'il faut faire disparaître. Les guides touristiques publiés dans l'Allemagne nazie proscrirent le caviar russe et le champagne français. Manger la nourriture de l'adversaire, c'est prendre le risque d'en attraper les vices. On ne trouve plus guère de produits à consonance germanique à Paris durant la Grande Guerre. Quand on ne s'interdit pas de manger un aliment, on en change le nom. La frankfurter devient le hot dog après la guerre. La groseille de Chine devient durant la guerre froide le kiwi pour en faciliter le commerce aux États-Unis. De nombreux plats font les frais d'une diplomatie changeante. On ne trouvait plus de *French fries* aux États-Unis en 2003 suite au refus de la France de participer à la coalition contre l'Irak.

L'art culinaire est devenu une arme diplomatique, au service du rayonnement du pays concerné. L'excellence française se déploie à travers les dîners d'État comme lors des réceptions données à l'Élysée. Au début du XIX^e siècle, Talleyrand à qui l'on avait demandé combien il lui fallait de canons pour obtenir la soumission de la Pologne avait répondu : « Dites-moi plutôt de combien de casseroles puis-je disposer ? ».

Jean-Marc Albert, professeur d'histoire de première supérieure

Les intellectuels influencent-ils le pouvoir ?

Les intellectuels aiment fréquenter les allées du pouvoir et parfois se risquent à l'exercer. Les politiques se plaisent à s'entourer d'intellectuels, à montrer le respect qu'ils ont pour les livres et pour les idées, quand ils ne cherchent pas à être ou à passer pour des intellectuels eux-mêmes. Si l'envoûtement réciproque entre les politiques et les intellectuels ne fait guère de doute, les intellectuels peuvent-ils avoir pour autant une réelle influence sur ceux qui gouvernent ?

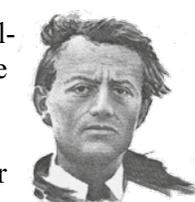
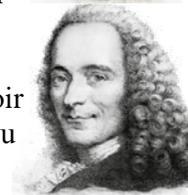
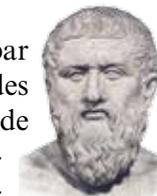
La notion d'intellectuel est relativement récente. Elle s'est particulièrement développée en France au XVIII^e siècle, au fur et à mesure que la figure du « philosophe » prenait de l'importance : Voltaire en est la plus parfaite illustration. La fin du siècle suivant devait être marquée par le célèbre *J'accuse* de Zola, dénonçant l'injustice faite au capitaine Dreyfus. Et, plus près de nous, Albert Londres, Jean-Paul Sartre, Gide, Malraux ou Soljenitsyne, chacun à sa manière, allaient laisser une trace durable dans les esprits. Les intellectuels sont donc des penseurs, des écrivains, parfois des artistes, estimés par leurs contemporains, qui n'hésitent pas à prendre la parole et à se servir de leur notoriété pour dénoncer ce qui leur semble contraire à ce qu'ils estiment juste. De ce fait, l'intellectuel est plus appelé à réprover l'action des politiques qu'à l'approuver : il conteste plus qu'il ne soutient.

Mais cette parole critique est-elle écoutée par le pouvoir ? L'exemple de Platon est édifiant. Il occupe une place majeure dans l'histoire de la Grèce classique, partant, dans celle de la pensée occidentale. Platon eut une influence incontestable de son vivant à travers l'Académie, l'école qu'il créa en 387 avant J.-C. et où il enseigna quarante années durant. Il considérait par ailleurs – et notamment dans *La République* – que la recherche individuelle de la vérité n'était pas incompatible avec l'exercice du pouvoir, dont l'idéal est de tendre au bonheur du plus grand nombre. Et pourtant Platon semble avoir été vite dégoûté de la vie politique. Il l'aurait découverte pendant le gouvernement tyrannique des Trente, un régime qui allait à l'encontre de ses principes. Au soir de sa vie, Platon tentait encore d'influencer le gouvernement de Sicile. Mais par deux fois ses voyages à Syracuse lui valurent la prison, de même que Voltaire allait connaître la Bastille et l'exil, Soljenitsyne le goulag, et Zola une condamnation à un an ferme.

En dépit des persécutions que provoque leur attitude par nature frondeuse, l'influence des intellectuels sur le succès des causes qu'ils défendent est cependant bien réelle : les idées de Voltaire sont à l'origine du principe de laïcité, Zola a très largement contribué à la réhabilitation d'Alfred Dreyfus et Soljenitsyne à la fin du communisme totalitaire.

De ce fait, l'intellectuel, par l'ascendant qu'il peut avoir sur l'opinion, détient incontestablement sinon un pouvoir, du moins un contre-pouvoir. Dans la mesure où, dans les démocraties, la vie politique dépend largement de l'opinion, il est peu douteux que les intellectuels aient une influence politique. Mais celle-ci est indirecte la plupart du temps, puisqu'elle passe par le truchement de l'opinion. Et l'opinion est elle-même dépendante des moyens de communication. Si l'influence de l'intellectuel est proportionnelle à l'importance des instruments dont il dispose pour donner de l'écho à sa parole, qu'il s'agisse du livre et des chaires d'enseignement – ses moyens d'expression traditionnels – de la presse, particulièrement influente aux XIX^e et XX^e siècles, de la radio, de la télévision et bien sûr d'Internet – qui ont succédé aux salons des Lumières – l'emprise de ceux qui contrôlent les tribunes est tout aussi grande. Et il n'est pas rare de nos jours que les moyens de communication dépendent, peu ou prou, du pouvoir politique, quand ce dernier – sous prétexte de veiller à la pureté de la langue – ne se pique pas de donner un cadre à la vie intellectuelle, comme ce fut le cas en 1635 avec la création officielle de l'Académie française, écho lointain de l'école de Platon.

S'ils sont condamnés à s'opposer au pouvoir ou à courir le risque d'être instrumentalisés par lui, les intellectuels n'en restent pas moins fascinés par le politique : prosaïquement pour certains, parce que le pouvoir est désirable et qu'il procure protection, avantages et récompenses, ou plus noblement pour d'autres parce qu'ils continuent de penser malgré tout que le meilleur des princes serait un prince philosophe.



Claude Ribbe
écrivain et colonel de réserve de l'armée de l'air

Le Mirage IV pour la Grande-Bretagne

La Grande-Bretagne lança en mai 1959 le programme *Weapon Concept Aircraft* pour développer le *TSR 2*, avion capable de remplir des missions nucléaires, ravitaillable en vol et décollant de pistes sommaires. Pour faire des économies, le programme fut arrêté le 6 avril 1965, un seul *TSR 2* ayant volé. Ce programme coûta très cher, sans que la satisfaction du besoin fût comblée, la contrainte d'échéance poussant à l'achat d'un avion existant, ou en développement avancé.

Le remplaçant du *TSR 2* était choisi – le General Dynamics *F 111K* américain –, avion à flèche variable, capable de bombardement à longue distance et de reconnaissance. Le sentiment d'abandon de l'industrie aéronautique britannique poussa la British Aircraft Corporation (BAC) et Rolls Royce (RR) à contacter la Générale Aéronautique Marcel Dassault (GAMD) pour envisager une version de *Mirage IV*. Le projet consistait à doter le *Mirage IV A* de moteurs Rolls Royce, la BAC aurait fabriqué l'avant et l'arrière de l'avion, la GAMD fournissant les autres parties. Ce projet fut présenté le 16 juillet 1965 au ministre de l'Aviation britannique.

Le *Mirage IV Spey* aurait été pourvu de deux réacteurs RR *Spey Mk 201*, délivrant une poussée unitaire de 5 500 kgp à sec et de 9 115 kgp avec post-combustion (plus puissants que les réacteurs SNECMA *Atar 9K* du *Mirage IV A*), dont le volume et la disposition des raccords à l'avion nécessitaient un agrandissement du fuselage. Pour le reste, la conception technique du *Mirage IV Spey* était identique à celle du *Mirage IV A*. Pour l'avionique, les équipements du *Mirage IV A* donnaient satisfaction, mais les Britanniques souhaitaient utiliser celle du *TSR 2*, jugée plus élaborée, bien qu'au stade du développement. Le radar de suivi de terrain prévu pour le *Mirage IV Spey* était l'« *Antilope* » d'Électronique Marcel Dassault, préféré au radar anglais *Ferranti*. L'avion défini avait un potentiel prometteur, des coûts de développement et d'achat inférieurs à ceux du *F 111K*.

Mais le *Mirage IV A* avait plusieurs défauts : il n'était pas encore adapté à la mission basse altitude, il nécessitait une piste longue et présentait des performances de rayon d'action limitées. Les études menées par la BAC et la



DR

GAMD aboutirent à l'intégration des équipements choisis, à la mise en place d'une perche de ravitaillement en vol latérale, escamotable, et à l'implantation de points d'emport pour une capacité de 14 bombes de 500 kg. Les performances calculées avec les réacteurs Rolls Royce donnaient pour l'avion en lisse une vitesse de 1 380 km/h à 60 m d'altitude et de 2 400 km/h en altitude.

Roland Glavany, premier pilote du *Mirage IV*, avait évoqué ces performances : « *Le Mirage IV Spey aurait été l'avion du siècle, lorsque je m'occupais des fiches programmes, comparé aux autres avions, il n'avait pas d'équivalent.* » Afin de préciser les évaluations de performances du *Mirage IV*, le ministère de l'Air britannique envoya une équipe d'essais composée de deux pilotes et de deux navigateurs pour voler sur *Mirage IV A*. La campagne d'évaluation se déroula à Istres du 13 au 29 septembre 1965, pour un total d'une quinzaine d'heures de vol en 11 sorties, effectuées sur le *Mirage IV A* n° 1. Les vols furent réalisés dans différentes configurations d'emport, en correspondance avec le profil des missions types. À l'issue des vols, un des pilotes britanniques déclara : « *J'ai volé plus d'heures à Mach 2 dans cet appareil que toute la Royal Air Force sur Lightning.* » Mais les responsables du ministère de l'Air britannique avaient déjà décidé que le *Mirage IV Spey* ne serait pas retenu, allant dans le sens souhaité par le Premier Ministre Harold Wilson, comptant sur ce projet pour faire pression sur General Dynamics et pour trouver, après l'annulation du programme *TSR 2*, un semblant de rationalité dans les processus de décision. Une polémique suivit en Grande-Bretagne, opposant les partisans de l'achat des *F-111K*, à ceux du *Mirage Spey*.

Finalement, en février 1966, le gouvernement britannique décidait l'achat de cinquante *F-111K* et renonçait au *Mirage IV Spey*, malgré la potentielle contribution à son industrie aéronautique. L'incohérence des autorités britanniques se concrétisa par... l'annulation du programme *F-111K* et le besoin fut comblé par l'achat de McDonnell Douglas *Phantom II*, propulsés par des réacteurs *Spey*, pour la Royal Air Force et pour la Royal Navy.

L'entrée en premier

Document de référence pour la diplomatie dite publique, la programmation et la planification des ressources, le Livre blanc de 2013 aborde à deux reprises la notion d' « entrée en premier » ; la première occurrence s'adresse aux forces aériennes (p. 95-96), la seconde aux forces terrestres (p. 139). Que faut-il comprendre par « entrée en premier » et dans quelle mesure est-elle liée à des enjeux de souveraineté ?

Spécificités et objectifs de l'entrée en premier

« L'entrée en premier consiste à projeter des éléments sur un théâtre sans pouvoir y être accueilli par une force amie ou alliée afin de faciliter l'arrivée d'un deuxième échelon de forces chargé de l'action principale » (CICDE, 2014, p. 9). Dénommée « *Forcible entry* » dans la doctrine des États-Unis, elle représente la première phase – décisive – d'une opération de projection de forces sur un théâtre éloigné afin de réduire le niveau de menace d'un adversaire, dont les ressources sont souvent entières à ce stade, même si elle « n'exclut aucunement une préparation préalable par des moyens non cinétiques (acquisition du renseignement, embargo, campagne de communication et d'information ciblée...) » (*ibid.*). Ses principes consistent à conquérir et à tenir une zone viable ménageant une liberté d'action aux forces qui assureront les phases suivantes de l'opération.

Principes et contextes de l'entrée en premier

Le succès d'une entrée en premier repose sur trois piliers :

1) préparatoire, avec le renseignement et la connaissance aussi précise que possible de la zone et de la nature des forces opposées, parfois complémentaire de désinformation ou de déception de l'adversaire (cas de l'opération *Fortitude* avant le *D-Day*) ;

2) stratégique, avec la planification des mouvements intégrant les capacités mobilisables, leur acheminement au plus près des théâtres concernés pour agir vite et favoriser l'effet de surprise avec l'objectif d'établir rapidement un commandement opératif sur place ;

3) opérationnel, avec la sécurisation d'une tête de pont viable et l'établissement d'un soutien logistique autonomisant la force d'entrée en premier afin de permettre la mise en place de la force qui prendra la suite des opérations.

L'entrée en premier organise donc la projection d'une force interarmées

sou « *Joint forcible entry* », dans la doctrine américaine (cf. opération *Overlord*) au profit de missions diverses : crises circonscrites à des zones précises et stratégiques (enclaves, détroits...), secours à des populations menacées ou implantation d'infrastructures d'accueil de dispositifs plus durables.

Enjeux de souveraineté

Le Livre blanc de 2013 précise que « *les forces aériennes continueront d'assurer, en permanence, la mise en œuvre de la composante aéroportée de la mission de dissuasion et la protection de l'espace aérien national et de ses approches. Elles poursuivront leur modernisation pour disposer de flottes d'avions polyvalents du meilleur niveau assurant des capacités d'entrée en premier, d'appréciation de situation, d'interopérabilité, de frappe dans la profondeur, de transport stratégique et tactique et d'appui de la manœuvre terrestre adaptées à un conflit majeur* » (p. 95-96). La mission de dissuasion, dont le rôle pour la souveraineté de la France n'est pas à démontrer, apparaît d'abord, suivie de près par l'objectif de contribuer aux missions d'entrée en premier. Or, dans la *Joint Publication 3-18* du département de Défense des États-Unis (16/06/2008) sur les *Joint Forcible Entry Operations*, on lit : « *To be credible both as a deterrent and as a viable military option for policy enforcement, the Armed Forces of the United States must be capable of deploying and fighting to gain access to geographical areas controlled by forces hostile to US interests* » (p. 17).

Capacité, crédibilité, dissuasion et intérêts : le lexique rappelle celui employé dans le cadre d'une doctrine de dissuasion. La crédibilité d'une capacité d'entrer en premier participe ainsi d'un cadre stratégique global et suppose des ressources suffisantes pour représenter une option viable. Ainsi traduit-elle pour la France « *une recherche d'autonomie et une volonté d'influence* » (Brustlein, 2016⁽¹⁾), avec l'ambition de demeurer une « *nation-cadre dans le contexte d'une intervention internationale de grande ampleur* » (*Livre blanc 2013*).

Parce qu'elle confère une autonomie stratégique à travers une capacité de projection pour défendre ses intérêts loin de son territoire et qu'elle rend possible la participation à des opérations en coalition, l'entrée en premier contribue à la souveraineté. À ce jour, seuls la France, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Russie en détiennent la capacité.

1. « L'entrée en premier et l'avenir de l'autonomie stratégique ». Études de l'IFRI – Focus stratégique.

L'essai nucléaire *Gerboise bleue*

« Hourra pour la France ! Depuis ce matin, elle est plus forte, plus fière ! »⁽¹⁾

Depuis les explosions d'Hiroshima et de Nagasaki, posséder l'atome est devenu attribut de puissance d'un État. À la fin de la seconde guerre mondiale, la volonté du Gouvernement provisoire est de replacer la France dans le concert des grandes nations. C'est chose faite avec le premier essai atomique atmosphérique de la France, le 13 février 1960 au milieu du Sahara. À 7 h 04 heure locale, le pays entre par la grande porte dans le club restreint des puissances nucléaires.

Un consensus national qui aboutit après deux décennies

L'aventure nucléaire française prend racine en 1939 dans la révolution scientifique de la radioactivité, découverte par l'équipe du physicien Frédéric Joliot-Curie. L'effort pour se doter ensuite de l'atome est continu mais surtout collectif : hommes politiques, chercheurs, industriels et militaires. Le cadre structurel de cette ambition se définit progressivement : le Commissariat à l'énergie atomique est créé en 1945, un projet de loi de programme pour la réalisation du *plan de développement de l'Énergie atomique* déposé en 1952, l'usine d'extraction du plutonium de Marcoule inaugurée en 1958.

Comme le rappelle le général de Gaulle devant l'École militaire le 3 novembre 1959, la raison d'être d'un gouvernement est la défense de l'indépendance et de l'intégrité de son territoire, toutes deux critères de souveraineté nationale, garantie par la bombe A. Il confirme donc les mesures prises par les gouvernements précédents vers cet objectif de « personnalité nationale » : la première série d'explosions expérimentale d'engins atomiques militaires est programmée pour le début de l'année 1960.

Le Tanezrouft, laboratoire de l'expérimentation nucléaire française

Le Centre saharien d'expérimentations militaires (CESM) s'installe près de Reggane presque trois ans avant l'opération *Gerboise bleue*, en juillet 1957. Une ville est créée au milieu du désert algérien, zone retenue comme premier champ de tir nucléaire français. Sous la supervision du général Ailleret, commandant interarmées des armes spéciales qui dirige les opérations, ce sont 10 000 personnes affectées aux essais qui s'installent et qui s'affairent discrètement à la réalisation de cette arme stratégique.

Le 13 février 1960, toutes les conditions – des techniques aux climatiques – sont enfin réunies pour procéder à l'essai atmosphérique *Gerboise bleue*. Tôt dans la matinée, hissée en haut d'une tour métallique d'une cen-

taine de mètres, l'explosion de la première bombe A française est déclenchée. Un mois plus tard, le gouvernement français divulgue les résultats de ce premier essai : la puissance de l'explosion est évaluée à 70 kilotonnes, soit plus de trois fois celle de la bombe d'Hiroshima.



Photo prise le 27 décembre 1960, pendant la 3^e explosion de la bombe A française

Des retombées au-delà des espérances nationales

La réalisation de sa bombe atomique permet à la France de recouvrer une crédibilité sur la scène internationale, elle-même garante d'une autonomie de décision. Dans un contexte de guerre froide, la performance française est d'autant plus probante qu'elle est obtenue sans aide extérieure. La défense nationale française du pays est certes intégrée à un système d'alliances et d'accords internationaux mais elle n'est crédible que lorsqu'elle est indépendante : la souveraineté d'un État suggère juridiquement l'exclusivité de sa compétence sur son territoire et *Gerboise bleue* autorise la France à jouir pleinement de cette prérogative.

C'est la promulgation en décembre 1960 de la première loi de programmation militaire qui ancre l'objectif politique français de prolonger l'aventure nationale atomique sur le long terme puisqu'il planifie son effort, soutenu par toute la nation, pour une durée de quatre ans. Trois autres essais de la catégorie *Gerboise* ont lieu dans le Sahara français entre 1960 et 1961, puis laissent place aux essais souterrains, considérés moins polluants. La phase des essais aériens s'opère ensuite à partir de 1966 au Centre d'expérimentation du Pacifique.

Une fois la technique de la bombe maîtrisée, se pose la question du vecteur qui la transporte. La force de frappe française se perfectionne et les études pour la mise en service d'une force de frappe aboutissent en parallèle en juin 1959 au premier vol du bombardier stratégique *Mirage IV*. L'engin de *Gerboise bleue* préfigure la charge des bombes aéroportées qui équipent ceux de la Force aérienne stratégique à partir de 1964. L'armée de l'air devient alors le premier vecteur de l'arme nucléaire.

1. Extrait d'un télégramme du général de Gaulle à l'équipe de tir de Reggane, à la suite de l'essai *Gerboise bleue*.

Sous la haute direction de Marie-Catherine Villatoux, docteur et agrégée en histoire, enseignant-chercheur au Centre de recherche de l'armée de l'air (CreA)

Lieutenant Louise Matz
chargée d'études au CERPA

Les micro-processeurs, un enjeu de souveraineté

Le microprocesseur, clef de voûte de la cybersécurité

Les cyber-attaques se multiplient et gagnent en puissance. L'attaque des réseaux de la NSA en mai 2017 par le virus *WannaCry* ou la contamination de milliers d'ordinateurs *via* le virus *Petya* incarnent cette tendance. Les enjeux liés à ce nouvel espace de combat n'ont pas échappé aux autorités politiques : le programme du candidat Macron affirmait que renforcer les capacités cybersécuritaires était un enjeu de souveraineté pour la France.

Au cœur de cet enjeu se trouvent les microprocesseurs. Ces boîtiers sont omniprésents dans notre quotidien : c'est grâce à eux que fonctionnent nos ordinateurs, téléphones ou automobiles. Ils sont la structure neuronale de tout système électronique. En d'autres termes, l'exploitation de failles présentes dans les microprocesseurs pourrait paralyser un État. C'est donc une technique stratégique pour les États qui se doivent d'avoir la maîtrise de ce savoir-faire, ou a minima, de leur approvisionnement en microprocesseurs. Or la France et les pays européens sont en situation de dépendance technique dans ce domaine.

Le marché des microprocesseurs est dominé par les géants américains (Intel, AMD) et leurs concurrents asiatiques (Samsung, TSMC). Le leader européen du secteur est STMicroelectronics. Ce groupe franco-italien ne se classe qu'au 7^e rang mondial du marché des semi-conducteurs, loin derrière Intel qui, avec soixante milliards de dollars de chiffre d'affaires la même année, équipe 80% des ordinateurs.

Au-delà de la dépendance, la vulnérabilité aux attaques

Au-delà de ces éléments, la découverte de deux failles sécuritaires affectant la quasi-totalité des semi-conducteurs en circulation, appelées « Meltdown » et « Spectre », constitue un réel danger.

La première concerne les produits d'Intel. Ceux-ci sont équipés d'une optimisation accélérant l'accès à la mémoire du microprocesseur par les différentes applications de l'ordinateur. « Meltdown » détourne cette optimisation afin de contourner les barrières de sécurité entre le microprocesseur et les applications et permet au pirate de voler les informations de sécurité de la cible. Un correctif a depuis été déployé afin de neutraliser cette menace.

« Spectre » est en revanche source de grandes inquiétudes. Il affecte l'ensemble des produits en circulation et aucune parade n'a pour l'heure été trou-

vée. Il permet de voler les informations de sécurité en brisant l'isolation entre les différentes applications de l'ordinateur. De cette manière, le pirate peut accéder aux informations de l'ensemble des applications de la cible sans être détecté. Selon les spécialistes, seule l'arrivée d'une nouvelle génération de microprocesseurs, conçus différemment, permettra d'empêcher ce type d'intrusion.

Ces failles illustrent l'importance pour les États d'avoir la maîtrise technologique des semi-conducteurs. Cette maîtrise passera pour la France et ses voisins, par le développement d'une stratégie commune.

La nécessaire mutualisation des compétences européennes

En 2013, la Commission Européenne souhaitait stimuler la recherche européenne en matière de micro-nanoélectronique grâce à 10 milliards d'euros d'investissements. Le projet *Horizon 2020*, programme de financement de l'innovation de l'UE fait des microprocesseurs une « technique clé générique » et lui consacra 900 millions d'euros d'ici 2020.

Ces initiatives rejoignent les recommandations du Centre d'analyse stratégique, rattaché au Premier ministre, formulées dans une note datant de mai 2010. Le Centre appelait à la construction d'une stratégie industrielle européenne, rappelant que l'Union « maîtrise à peu près toutes les étapes de conception et de fabrication et qu'elle a un potentiel humain capable de rivaliser avec les meilleurs ». Cette stratégie passerait par un soutien aux start-ups et par la création de centres de recherche d'excellence sur les microprocesseurs. La France en est dotée, au travers de Minalogic, pôle de compétitivité mondial des techniques du numérique en Auvergne-Rhône-Alpes.

L'UE doit poursuivre ses efforts pour garantir sa souveraineté numérique. Washington a inscrit la maîtrise de la microélectronique parmi ses enjeux de sécurité nationale. L'implantation des centres de production d'Intel traduit cette importance stratégique : si les usines d'assemblages sont situées en Asie, les des centres de production contenant le savoir-faire du groupe sont sur le sol américain. En Chine, Tsinghua Unigroup, fleuron chinois du secteur, a annoncé la création de la plus grande usine de semi-conducteurs pour un montant de trente milliards de dollars. La France dispose quant à elle d'une unité de production à Crolles, appartenant au groupe STMicroelectronics.

« *Qui méprise les petites choses n'en aura jamais de grandes* » : ignorer les enjeux actuels de la microélectronique serait affaiblir la souveraineté de demain.

La postérité mondiale des poids et mesures révolutionnaires

Le système métrique est aujourd'hui devenu si banal que l'on oublie parfois que nous le devons à un progrès scientifique majeur fait sous la Révolution française. Bien que choisi pour marquer la rupture avec l'Ancien Régime, il était si solidement fondé qu'il a permis l'adhésion d'autres nations, bien dans la ligne du message d'universalité que les Révolutionnaires entendaient envoyer au monde.

Un progrès scientifique majeur

En 1795, il existait en France plus de sept cents unités de mesure différentes, pour la plupart fondées sur le corps humain (pied, coudée, pas, brasses), qui prenaient souvent comme référence le corps du roi, en faisant un symbole monarchique. Elles variaient d'une ville à l'autre, si bien que les cahiers de doléances recueillis à la veille de la Révolution se plaignaient souvent de l'arbitraire des unités de mesure seigneuriales.

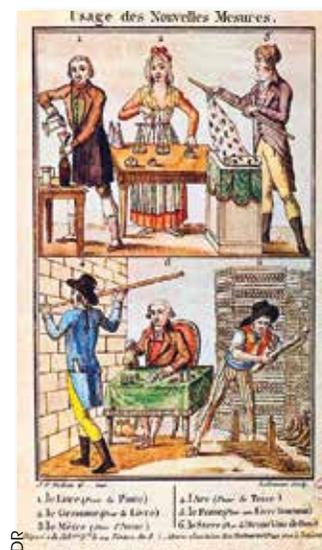
Des scientifiques avaient déjà pensé à utiliser un étalon universel, fondé sur une mesure unique et incontestable, et l'Assemblée nationale en tint compte, le 8 mai 1790, dans deux décrets sur l'unification des poids et mesures. Elle confia l'élaboration du projet à une commission de l'Académie des sciences, et le rapport, présenté le 19 mars 1791 par Jean Antoine Nicolas de Caritat, marquis de Condorcet, préconisait que l'unité de longueur, baptisée « mètre », corresponde à la dix-millionième partie du quart du méridien terrestre, une « *unité qui dans sa détermination, ne renfermait rien ni d'arbitraire ni de particulier à la situation d'aucun peuple sur le globe* ».

Restait à établir la longueur exacte du méridien. La commission avait suggéré que « *l'on mesure, non pas tout un quart de méridien, mais l'arc de neuf degrés et demi entre Dunkerque et Barcelone* ». En juin 1792, Jean-Baptiste Joseph Delambre fut chargé de mesurer la distance entre Dunkerque et Rodez pendant que Pierre Méchain mesurait celle de Barcelone à Rodez. D'autres savants furent envoyés en Laponie et en Équateur pour vérifier que les calculs étaient valides au plus près du pôle et de l'équateur.

L'unité de mesure de base étant ainsi fixée, toutes les autres unités de mesure en découlèrent. Pour déterminer l'unité de masse, on préféra l'eau au mercure ou à l'or, en raison de « *la facilité de se procurer de l'eau et de la distiller* », et le kilogramme correspond donc à la masse d'un décimètre cube d'eau.

La diffusion du système

Le système métrique décimal fut alors institué le 18 germinal an III (7 avril 1795) par la loi « relative aux poids et mesures ». De février 1796 à décembre 1797, seize mètres-étalons gravés dans du marbre furent placés dans Paris et ses alentours, pour familiariser la population avec la nouvelle mesure. Il n'en subsiste aujourd'hui que quatre : deux à Paris, un à Croissy-sur-Seine (Yvelines) et un à Sceaux (Hauts-de-Seine).



Le système métrique décimal survécut à la fin de la Révolution et à l'Empire, il fut officiellement adopté en France par la loi du 4 juillet 1837 et commença ensuite à se propager hors de France. Il était déjà utilisé aux Pays-Bas en 1816, en Grèce en 1836, en Espagne en 1849, au Canada en 1871. Le Bureau international des poids et mesures fut fondé en 1875, sa mission étant d'assurer l'établissement du système métrique dans le monde entier. En 1889, la Conférence générale des poids et mesures (CGPM) redéfini le mètre comme étant la distance entre deux points sur une barre d'un alliage de platine et d'iridium. Chaque État signataire en reçut une copie, dont l'une est toujours conservée au Bureau international des poids et mesures, au pavillon de Breteuil, à Sèvres.

En fonction des progrès de la science et des besoins croissants de précision, la définition du mètre a évolué. En 1960 elle a été calée sur la longueur d'onde, dans le vide, d'une radiation orangée de l'atome de krypton 86 et en 1983 elle l'a été de nouveau en fonction de la vitesse de la lumière, égale « *à la longueur du trajet parcouru dans le vide par la lumière pendant 1/299 792 458 de seconde* ».

Ces nouvelles définitions, fondées sur un étalon tiré de phénomènes physiques, gardent donc l'esprit des fondateurs du système, la souveraineté et l'universalité de la Raison.

La science, un enjeu de souveraineté

« *La science est universelle* » : cet adage, accepté et relayé par la communauté scientifique, laisse penser que la science est transnationale par nature, au service de l'humanité tout entière, libre de toute contingence nationale.

C'est oublier que les dispositifs étatiques destinés à susciter la création intellectuelle, faire vivre l'innovation et développer les techniques sont des investissements dans l'économie de la connaissance. C'est oublier que la science est un élément de la souveraineté d'une nation.

Les résultats de la recherche scientifique doivent bénéficier à l'humanité et ne peuvent pas être réservés aux seuls citoyens du monde qui ont les moyens matériels d'y accéder. Il y a une obligation morale à faire bénéficier tous les peuples des progrès scientifiques. Il n'en reste pas moins que les États qui les ont financés ont le droit d'en récolter les fruits et le devoir de développer leur économie.

Le progrès technique permet de mesurer le degré d'évolution des civilisations. Certains scientifiques ont tenté de le mesurer au travers d'indicateurs. Qu'il s'agisse de l'échelle de Kardashev, de la classification de Sagan ou de la théorie de Michio Kaku, toutes lient la notion de civilisation à celle de technicité avancée.

Fruit du lent processus de l'innovation, le progrès technique met en œuvre de nombreux acteurs publics ou privés et avance par phases dans un continuum « *recherche fondamentale – recherche appliquée – développement technologique – industrialisation* ». Les résultats des recherches académiques irriguent le tissu industriel. Les questionnements issus de l'industrie remontent vers le monde académique et lui permettent de faire sauter des verrous techniques, selon un cercle vertueux d'avancement des connaissances et de développement économique. Toutes les phases de la recherche sont impliquées dans ce mécanisme, même la fondamentale, qui est toutefois souvent la variable d'ajustement budgétaire en période de crise économique.

De nombreux pays font de l'innovation le moteur de leur croissance économique et de la compétitivité de leur tissu industriel⁽¹⁾. La part de financements réservée à la recherche fondamentale, celle qui progresse sans application commerciale définie, peut servir d'indicateur indirect de l'« in-

dustrialisation de la science » : avec seulement 4 à 6 % de recherche fondamentale, la Chine est le pays où les efforts de recherche sont le plus orientés vers le développement économique national. À l'opposé, on trouve la France à 24 %, la Russie et les USA à 17 %, le Japon ou Israël à 13 % ou le Brésil à 11 %. La Suisse, qui héberge de grands équipements internationaux, est un cas très particulier, avec ses 30 %.

La science, moteur de croissance, est un vecteur de l'exercice de la souveraineté d'une nation, de son indépendance absolue, de sa puissance économique et de sa recherche du bien-être de ses ressortissants. La Russie, la Chine ou les États-Unis l'ont bien compris, en développant leurs capacités de recherche et d'innovation au service exclusif de leur industrie civile ou de défense. Tous les pays qui ont fait ce choix cherchent à maintenir le maximum d'indépendance technique ou à conserver un niveau leur garantissant des leviers de négociation dans l'interdépendance mondiale actuelle.

Dans la défense, l'armement ou le nucléaire, ce choix d'indépendance nationale semble évident. La BITD⁽²⁾, outil au service de la souveraineté territoriale, travaille également à s'affranchir au maximum des lois extraterritoriales qui alourdissent les échanges avec l'étranger, telle l'« itarisation⁽³⁾ » américaine. Pouvoir exporter ses produits industriels sans dépendre d'une législation étrangère (l'*ITAR* ou bientôt son équivalent chinois) n'est pas qu'une question juridique et appelle une réponse scientifique et technique !

Dans les secteurs industriels civils, la course à l'indépendance par l'innovation reste une compétition internationale, où les pays émergents (Inde, Brésil, Chine) se placent en nette opposition à une domination américaine historique longtemps subie.

Dans ce jeu mondial, l'Europe a une carte à jouer, si ses membres consentent aux limitations de souveraineté nécessaires au maintien du niveau de leur économie. L'universalité de la science empêche-t-elle la recherche d'être nationale, ou, dans notre cas, européenne ?

1. UNESCO : Rapport de l'UNESCO sur la science en 2030 « Où se situe l'équilibre optimal entre recherche fondamentale et recherche appliquée ? », 16/02/2017, http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/about-us/single-view/news/what_is_the_optimal_balance_between_basic_and_applied_research/

2. Base industrielle et technologique de défense.

3. De *ITAR* pour *International Traffic in Arms Regulations*.

REGARDS SUR...

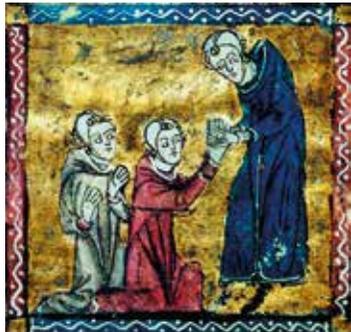


Le contrat féodal

À la fin du v^e siècle après J.-C., la chute de l'Empire romain et la mise en place de nouveaux royaumes bouleversent l'organisation de la société gallo-romaine. Les « grandes invasions » des ix^e et x^e siècles parachèvent cette transformation. Désormais, un contrat moral, économique et politique définit les relations entre les membres de la société féodale.

L'héritage carolingien

Après la chute de l'Empire romain, les grandes propriétés foncières romaines (*villae*) sont administrées par les envahisseurs. Ces derniers en modifient peu l'organisation. Toutefois, pour s'assurer un revenu constant et pour entretenir ces vastes espaces, les nouveaux seigneurs concèdent à des hommes libres la jouissance d'un lopin de terre. En échange, le paysan doit participer à l'entretien de la résidence et des terres du seigneur. Au début du viii^e siècle, les hommes libres se recommandent à un maître lors d'une cérémonie appelée hommage. Pour sceller cet accord, les hommes prêtent un serment engageant leur foi. Le vassal à genoux place ses mains jointes dans celles de son seigneur. En s'engageant ainsi, les deux parties prennent à témoin le clergé qui donne peu à peu une dimension chrétienne à cet hommage.



Les invasions barbares

Au ix^e siècle, les Vikings, les Sarrasins et les cavaliers des steppes hongroises envahissent de toute part l'Europe. Ces nombreuses incursions affaiblissent considérablement les rois carolingiens qui n'ont plus les moyens de protéger les seigneurs. Pour se prémunir des pillages, ces derniers érigent des châteaux en bois ou des mottes castrales. Les seigneurs nouent aussi de nouvelles alliances avec leurs voisins ou avec un seigneur plus puissant. L'hommage se généralise pour devenir le ciment de la nouvelle société féodale. Un seigneur devient le vassal d'un suzerain. Le vassal doit au suzerain l'aide militaire en cas de guerre, le conseil, l'aide financière lorsque le seigneur marie sa fille, lorsque son fils est fait chevalier ou en cas de rançon. Pour sa part, le suzerain doit à son vassal la protection. Si le vassal ne respecte pas

ses engagements, il devient un « félon » et le suzerain peut confisquer son fief. Ce contrat féodal inscrit les princes dans une interdépendance dont le roi occupe le sommet.

Le seigneur maître sur ses terres

Ce contrat s'applique aussi avec les paysans qui, en échange de la protection seigneuriale, cultivent la terre et assurent l'entretien du château. Chaque paysan du domaine doit s'acquitter de la *corvée*, une période durant laquelle il travaille gratuitement sur les terres du seigneur pour des travaux d'agriculture ou de terrassement. Au fil du temps, cette obligation est remplacée par une redevance monétaire. Le seigneur loue aussi des *tenures* à des *vilains* ou *manants*, des paysans libres qui doivent s'acquitter du *cens* (une taxe mensuelle) et du *champart*, un impôt redevable en nature. Les *serfs* sont des paysans attachés à un domaine et travaillent pour le seigneur sur la *réserve* (domaine seigneurial) tout au long de l'année.

Cette protection est à la fois militaire (contre les soldats ou les mercenaires) et civile (contre les voleurs et les animaux sauvages qui ravagent les récoltes). Le château fort qui domine la contrée est le symbole de la puissance du maître des lieux et assure aussi la protection des habitants, des récoltes et du bétail.

Désormais, chaque seigneur détient le pouvoir de justice qu'il exerce comme bon lui semble. Les délits des paysans ou des serfs sont jugés dans des tribunaux seigneuriaux formés d'aristocrates, de clercs et de représentants des communautés rurales. Le suzerain édicte pour sa seigneurie de nouvelles règles appelées « coutumes ». Le seigneur peut ainsi accorder des privilèges (exonérations d'impôts, de corvées) ou concéder des terres « *alleux* » à des communautés rurales, ecclésiastiques ou urbaines. C'est ainsi que se développent des abbayes et de nouvelles villes.

La société médiévale se divise désormais en trois ordres sociaux définis par l'évêque Adalbéron de Laon : ceux qui travaillent (*laboratores*), ceux qui prient (*oratores*) et ceux qui combattent (*bellatores*). À la Renaissance, ce contrat est mis à mal par la fin des rivalités entre les seigneurs et par l'émergence de la bourgeoisie marchande citadine. En théorie, ce modèle persiste jusqu'à la nuit du 4 août 1789 mais son contenu s'est vidé de son sens au cours de l'époque moderne. La chevalerie belliqueuse et protectrice se métamorphose alors en noblesse souvent oisive et spendieuse.

Sous la haute direction de monsieur Jean-Marc Albert, professeur d'histoire de première supérieure

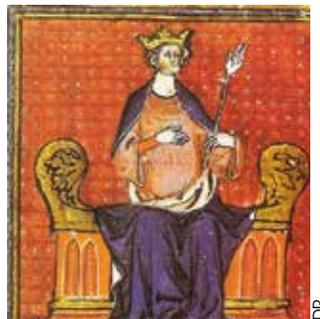
Adjudant-chef Jean-Paul Talimi
rédacteur au CERPA

Hugues Capet est élu *Rex Francorum*

En 987, les grands du royaume de Francie désignent comme roi, selon la coutume germanique, Hugues Capet, le comte de Paris. À la tête d'un territoire minuscule, mais riche, ce nouveau roi ne menace pas les intérêts de ceux qui l'ont désigné. Toutefois, Hugues Capet réussit à imposer son successeur de son vivant et donne naissance à la dynastie royale capétienne qui régnera sans interruption jusqu'en 1792.

La naissance des comtés et des duchés

Après la mort de Charlemagne (814), le royaume de la Francie occidentale échoit à Charles le Chauve. Toutefois, tout au long du x^e siècle, ses descendants se voient disputer leur autorité par le marquis Robert le Fort qui lutte contre les invasions des Normands sur la Seine et sur la Loire mais aussi par les ducs, à la tête d'anciens royaumes barbares. La Bourgogne, l'Aquitaine et la Normandie deviennent ainsi de grandes principautés qui s'émancipent de l'autorité royale. De nouveaux comtés comme la Flandre, la Champagne, l'Anjou ou encore celui de Toulouse arrachent leurs prérogatives par la force. Selon la loi carolingienne, ils sont théoriquement vassaux d'un roi. Mais avec l'affaiblissement du pouvoir royal, les seigneurs s'émancipent et s'octroient le ban, le pouvoir de punir et de régler, que leur ancêtre détenait par délégation. Désormais, le ban devient héréditaire.



L'élection du roi des Francs

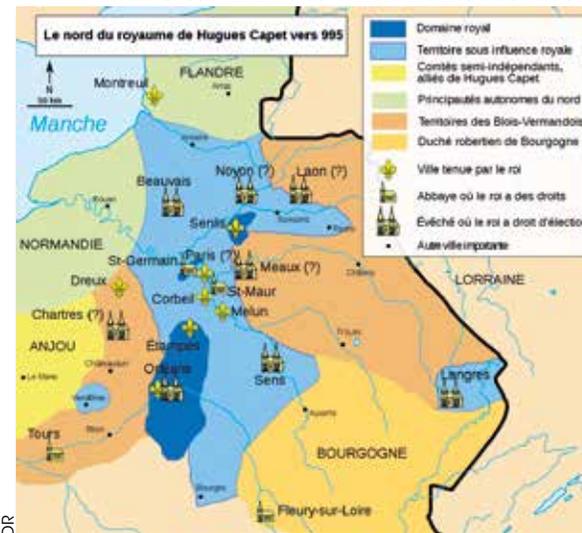
Toutefois, fort de l'héritage germanique dont la tradition prévoit d'élire un chef suprême, les nouveaux seigneurs tombent d'accord pour l'élection d'un roi. En 987, ils désignent Hugues Capet, le comte de Paris arrière-petit-fils de Charlemagne. En désignant ainsi le chef d'un petit territoire, ils mettent fin à leur querelle pour le pouvoir. La faiblesse de ce nouveau roi à la tête d'un minuscule domaine l'écarte de toute ambition susceptible de nuire aux grands du royaume.

Le 1^{er} juillet 987, Hugues Capet est donc élu *Rex Francorum* (roi des Francs). Ce titre le désigne avant tout comme le chef d'un peuple et non pas

le souverain d'un territoire. Pour incarner son pouvoir, le roi reçoit le sceptre royal. Deux jours plus tard, il est sacré dans l'église de Noyon par l'évêque de Reims, Adalbéron, qui lui applique sur le front la sainte onction. Par ce geste symbolique, l'évêque transmet au nouveau roi l'Esprit Saint qui fait de lui le représentant de Dieu sur la terre. Le roi s'engage alors à défendre l'Église, la paix et à rendre une justice équitable. Le nouveau roi obtient ainsi une double légitimité, issue du clergé dont il obtient le droit de désigner les évêques et les abbés, mais aussi du lien vassalique avec les puissants comtes et ducs du royaume. Son autorité ne s'applique donc pas encore à l'ensemble de la Francie puisque ces seigneurs restent souverains sur leurs territoires. Afin d'éviter la résurgence des conflits de succession, les grands du royaume acceptent que le titre de *Rex Francorum* soit héréditaire. Le nouveau roi devra toutefois encore se faire élire. Pour marquer la rupture dynastique, Hugues Capet abandonne la langue germanique au profit du vieux français parlé sur son domaine.

La naissance du royaume de France

La possession du roi des Francs est alors un ensemble territorial fragile mais cohérent qui s'étend autour des villes de Paris et d'Orléans. L'essor économique du début de l'an mil, qui voit la multiplication des défrichements et l'accroissement des rendements des récoltes par l'amélioration des techniques



de labourage, assure au nouveau roi de confortables revenus. La paix relative revenue sur l'ensemble du continent favorise aussi le développement du commerce. Les centres urbains grossissent et avec eux l'expression artistique et intellectuelle qui s'exprime dans les constructions religieuses. Forts de cette richesse, les descendants d'Hugues Capet se lancent dans une vaste politique d'annexions autour du domaine royal qui vise à agrandir ce qui deviendra le royaume de France.

Sous la haute direction de monsieur Jean-Marc Albert, professeur d'histoire de première supérieure

Adjudant-chef Jean-Paul Talimi
rédacteur au CERPA

Les deux Corées

Frontalière de la Chine et de la Russie, proche du Japon, la Corée du Nord est aujourd'hui l'un des derniers régimes totalitaires au monde. Suscitant la méfiance des acteurs internationaux, elle cristallise les tensions issues de la guerre froide en menant une politique protectionniste et offensive.

La Corée unifiée a connu 4 000 ans d'histoire durant lesquels elle a repoussé des invasions et développé une véritable culture. Mais en 1905 le Japon des Meiji y instaure un protectorat, puis annexe le pays en 1910, en mettant en place une dictature. Il modernise les différentes sphères économiques et sociales de la Corée et utilise la péninsule comme un réservoir de ressources naturelles et de travailleurs, voire d'esclaves. Face à cette tentative d'assimilation, les Coréens développent des idées révolutionnaires et communistes, encouragés par l'Union soviétique. Dans les années 1930, le parti communiste coréen met en place une guérilla contre l'occupant, dirigée par Kim Il Sung, futur « Grand Leader » de la Corée du Nord. Lors de la défaite du Japon en 1945, les Alliés mettent la péninsule sous double tutelle, officiellement dans l'attente des élections : le Nord devient une zone soviétique, et le Sud une zone américaine, séparées par le 38^e parallèle. À partir de 1947, le pays devient une des zones d'affrontement de la guerre froide.

La guerre de Corée (1950-1953)

Le bloc capitaliste organise des élections en 1947 et place Syngman Rhee (chef du gouvernement coréen en exil pendant l'occupation japonaise) à la tête de la République de Corée au Sud. L'année suivante, le bloc socialiste, qui refuse de reconnaître ces élections, place Kim Il Sung, alors surnommé « *le professeur de l'humanité tout entière* », à la tête de la République démocratique populaire de Corée du Nord. Chaque dirigeant estime alors être légitime pour gouverner l'ensemble de la Corée et les tensions grandissent. Le 25 avril 1950, le Nord, doté d'une armée puissante, prétexte des incursions du Sud pour envahir son territoire et s'empare de Séoul le 27 juin. Malgré le soutien du Conseil de sécurité de l'ONU à la Corée du Sud, et malgré l'intervention des Américains le 1^{er} juillet, le Nord atteint l'extrême sud de la péninsule un mois plus tard. Les troupes de l'ONU ouvrent alors un front à l'arrière des troupes nord-coréennes. Elles bombardent les positions ennemies et coupent l'approvisionnement. En octobre, Pyongyang est occupé, ainsi que l'ensemble du territoire. La Chine, alliée du Nord, ne tolère pas

cette intrusion près de ses frontières et des « volontaires » chinois traversent le fleuve Yalou pour repousser les troupes de l'ONU. Le 4 décembre, les forces chinoises reprennent la capitale du Nord, puis celle du Sud un mois plus tard. Malgré de violentes offensives et contre-offensives, les combats s'enlisent dans une guerre de positions autour de la frontière jusqu'en 1953, en faisant près de 3 millions de morts. L'armistice, qui consacre le *statu quo*, est finalement signé à la frontière, dans la ville sudiste de Panmunjom, sans pour autant aboutir à un traité de paix. Une zone démilitarisée est créée sur 4 km de part et d'autre du 38^e parallèle, où campent les troupes armées – des familles sont séparées à vie par cette frontière infranchissable. Les deux idéologies sont renforcées, au prix de lourds dégâts humains et matériels.

De la guerre froide à aujourd'hui

La guerre de Corée a cristallisé les tensions entre le Nord et le Sud, dont les développements économiques, sociaux et idéologiques prennent des chemins opposés. Après un essor économique jusqu'au début des années 1970, la Corée du Nord connaît une crise au début des années 1980, suivie d'un lent déclin, qui se mue en une crise humanitaire. Le long de la frontière, elle creuse un tunnel pour faire face à une invasion de la Corée du Sud, qui s'est développée comme État démocratique. Son système totalitaire, qui s'appuie sur le parti des travailleurs et sur l'armée, fonctionne grâce à l'enseignement d'un certain nombre de mythes qui travestissent l'Histoire pour obtenir l'adhésion, mais une prise de conscience de l'endoctrinement émerge aujourd'hui. L'unique dynastie communiste au monde est devenue l'un des régimes les plus répressifs, avec 80 000 à 100 000 prisonniers politiques ou ordinaires, enfermés dans des camps. En 2003, la Corée du Nord s'est retirée du traité de non-prolifération nucléaire. Depuis une décennie, elle tente de démontrer sa puissance en effectuant des tirs de missiles balistiques, et plus récemment nucléaires, malgré les interdictions. Elle souhaite en effet contrer l'alliance du Sud avec les États-Unis et pouvoir obtenir une aide alimentaire et énergétique. Cette attitude renforce la méfiance de la communauté internationale.

En 2007, les deux Corées sont parvenues à une entente avec la signature d'une déclaration commune pour la paix et pour la prospérité. Néanmoins, les tensions persistent avec la menace nucléaire et les conflits récurrents dans la zone de pêche nord-coréenne. Aujourd'hui, l'allié chinois prend aussi ses distances avec la dictature coréenne.

Sous la haute direction de monsieur Hervé Théry, professeur agrégé de géographie

Adjudant Fanny Boyer
rédactrice au CERPA

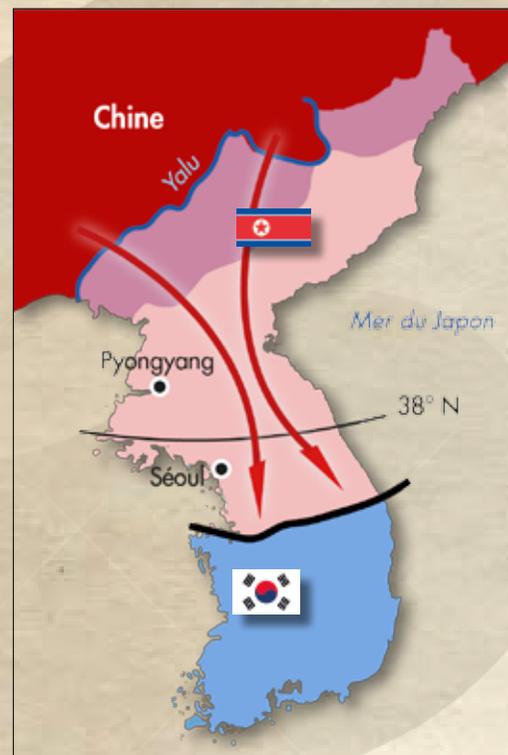
La guerre de Corée (1950-1953)

1^{re} phase (été 1950)

2^e phase (automne 1950)

3^e phase (21 janvier 1951)

4^e phase (27 juillet 1953)



- ➔ Offensive nord-coréenne
- ➔ Contre-offensive des troupes de l'ONU
- ➔ Intervention des « volontaires chinois » et des Nord-Coréens
- ➔ Intervention des USA et de l'ONU
- Avance maximale des troupes du Nord
- Avance maximale des troupes de l'ONU
- Ligne de front
- Ligne de cessez-le-feu
- Capitale

Adjudant Fanny Boyer
rédactrice au CERPA

Fu-Gô

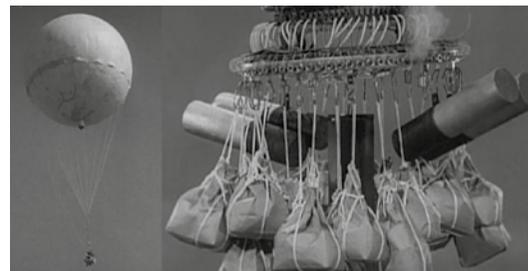
Les ballons incendiaires de l'Empire du Japon

Durant la guerre du Pacifique, les Japonais développèrent une nouvelle arme au nom de code *Fu-Gô* ou *Fusen Bakudan* (Ballon de Feu, ou ballon-bombe). Ce ballon de 9,14 m de diamètre, rempli d'hydrogène, contenait quatre bombes incendiaires, dont une de 13,6 kg chargée d'un explosif hautement réactif. Le ballon, après avoir traversé le Pacifique en utilisant les vents de haute altitude, appelés *Jet Stream*, arrivait sur les côtes américaines. Avec les *Fu-Gô*, les autorités japonaises espéraient pouvoir renverser le cours de la guerre. Cependant, comme les Kamikaze, les *Tokubetsu Kôgekitai* (Corps des forces d'attaque spéciales), ne purent éviter la funeste destinée de l'Empire du Soleil levant.

L'idée de bombarder les États-Unis est apparue au Japon à la suite du raid du lieutenant-colonel Doolittle. C'est ainsi que le 9^e Institut de recherche technique entreprit de se lancer dans cette recherche. Durant l'été 1942, les premières propositions ambitionnaient de développer un bombardier à long rayon d'action, qui serait employé une seule fois. Les cibles seraient Seattle, San Francisco, Los Angeles, et de manière générale tout centre urbain de la côte ouest. Ces bombardiers contiendraient une charge massive d'explosifs. En effet, après le bombardement, l'avion lui-même deviendrait une arme qui serait en mesure de frapper d'autres objectifs stratégiques. Un prototype fut dessiné mais demeura à l'état de concept.

Un autre projet fut élaboré : celui d'un hydravion lancé à partir d'un sous-marin non loin des côtes américaines. Le 9 septembre 1942, il fut testé par l'adjudant Nobuo Fujita. Ce dernier décolla à bord de l'hydravion *Yokosuka E14y*, le sous-marin ayant fait surface à proximité des côtes de l'Oregon. Il largua deux bombes incendiaires au-dessus du parc national Siskiyou. Bien que l'appareil ait réussi à décoller et à bombarder la zone définie, la marine impériale ne poursuivit pas cette opération.

Il fallut attendre l'arrivée du major général Sueki Kusaba – chargé d'une unité qui modifiait les ballons météo – pour voir le projet relancé. Les Japonais avaient déjà une expérience de ce type de dispositif depuis 1930 avec le lieutenant-général Reikichi Tada. Celui-ci avait développé un aérostat de



DR
4 m pouvant transporter des explosifs jusqu'à 112 km. Ce ballon possédait un mécanisme de « *Time Fuse* » activé et ajusté en fonction du vent. Le général Kusaba put ainsi développer un prototype en mesure de voler à 7 620 m pendant près de 30 heures. Selon lui, ce type de ballon était capable de parcourir une distance allant jusqu'à 3 218 km.

Son déploiement devait se faire à partir d'un sous-marin à 7 620 km au plus des côtes américaines. Le ballon pouvait ainsi atteindre les États-Unis en 10 heures. Le chemin était effectué de nuit afin de préserver le gaz contenu dans le ballon des fluctuations de température et de pression. Les ingénieurs avaient installé également un minuteur sur chacun des ballons pour déclencher une bombe incendiaire d'une charge de 5 kg.

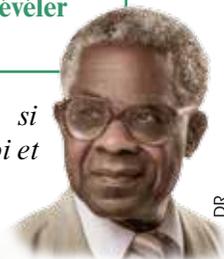
La distance à parcourir représentait elle-même aussi un obstacle. Les vents qui passent au-dessus du Japon pouvaient certes porter les ballons, cependant ils ignoraient si ces courants de haute altitude allaient jusqu'aux États-Unis. Les ingénieurs du Noborito consultèrent alors Hidetoshi Arakawa, du *Central Meteorological Observatory* de Tôkyô. Bien que, selon eux, les vents allaient jusqu'aux États-Unis, ils décidèrent d'étudier les trajectoires possibles des différents vents au-dessus du Pacifique. Faciles à mettre en œuvre, les ballons étaient simplement portés par les courants d'air chaud pour atteindre le territoire américain. Leur charge explosive, sans être pour autant programmée sur une cible définie, pouvait se déclencher sur un schéma prédéfini, dans un délai d'un mois. Le *Fu-Gô* est parfois considéré comme le premier missile balistique intercontinental.

Avec leurs soldats fanatisés, les Japonais avaient une armée redoutable ; cependant leurs infrastructures industrielles et le niveau de production ne permettaient pas de maintenir sur le long terme l'effort de guerre. Il était donc primordial de déstabiliser les forces américaines. *Fu-Gô* semblait être la solution. Bien que 3 000 ballons aient été lancés, les *B-29* eurent des effets largement plus dévastateurs en ayant raison des infrastructures industrielles japonaises. Les différentes stratégies employées n'empêchèrent pas la capitulation du Japon.

Aimé Césaire ou la quête de l'homme noir

Considéré comme le créateur du concept de la négritude, comme l'acteur de la décolonisation des peuples et des esprits, le Martiniquais Aimé Césaire (1913-2008) a combattu l'esclavage à travers l'écriture et soutenu les peuples opprimés. Conforté par le mouvement surréaliste, il a fait de la poésie son moyen d'expression, en voyant dans ce langage obscur, une parole qui dit moins pour dire plus, une écriture capable de faire émerger les forces enfouies et leurs paradoxes, comme une renaissance. Sa mission : révéler l'Antillais à lui-même.

« Peut-être fallait-il être Antillais, c'est-à-dire si dénué, si dépersonnalisé, pour partir avec une telle fougue à la conquête de soi et de la plénitude. »



DR

De la découverte de l'Afrique

Aimé Césaire quitte la Martinique assez tôt pour entrer en hypokhâgne au lycée Louis-le-Grand à Paris – puis à l'École normale supérieure – où il fait la rencontre du poète sénégalais Léopold Sédar Senghor et du poète guyanais Léon Damas, avec lesquels il forme « la sainte trinité de la Négritude ». Senghor lui fait alors découvrir la culture africaine et l'aide à s'émanciper de son sentiment de révolte latent à l'égard de son pays. Césaire juge en effet la Martinique comme une société transplantée, déracinée, « typiquement coloniale et profondément aliénée ». Une société qui, en reniant ses origines africaines et le traumatisme de la traite des Noirs, s'est vidée de sa substance jusqu'à l'aculture, par un processus d'assimilation et de dépersonnalisation. L'Afrique, qui possède une « vraie » civilisation, avec ses croyances et avec sa « vraie » langue, lui apparaît alors comme un paradis perdu d'où son peuple a été chassé. Par son histoire, il se sent africain, lié aux quatre continents : « Je viendrai à ce pays mien et je lui dirai "« ma bouche sera la bouche des malheurs qui n'ont pas de bouche". Je serai un homme juif, un homme pogrom, un homme cafre, un homme hindou de Calcutta, un homme de Harlem qui ne vote pas. » (Le Cahier d'un retour au pays natal, 1936-39).

Le concept de la négritude

Le *credo* de Césaire est « Liberté, égalité, identités ». Il prône la solidarité de la communauté noire, entièrement issue de l'Afrique, au-delà des nationalités : « Il y a un fait essentiel : à savoir que l'on est noir, et que cela

compte ». Cette solidarité n'est pas liée à l'unité raciale ou ethnique des noirs, mais doit se comprendre comme l'héritage d'une condition et d'une lutte communes. L'homme noir doit retrouver la vérité de son être en évitant l'assimilation : « Pour être soi, il faut lutter d'abord contre les frères égarés qui ont peur d'être soi... contre ceux qui veulent étendre leur moi... Enfin pour être soi, il faut lutter contre soi », mais aussi le reniement de son histoire car « sous le règne de l'esclavage, le nègre fut magnifique... à la cruauté, il opposa tantôt l'attente, tantôt la révolte, jamais la résignation ». Il doit devenir un homme responsable qui construit sur les bases de ce qui a été détruit par la violence de l'Histoire. Cette question de la responsabilité est notamment posée dans sa pièce de théâtre *La Tragédie du roi Christophe* (1963) car « la libération, c'est épique, mais les lendemains sont tragiques ».

La poésie, parole essentielle

Césaire choisit la poésie comme langage pour exprimer les richesses enfouies de « l'homme nègre ». Ce langage rare et puissant, comme l'éruption des forces au service de la révélation, lui permet de « maintenir vivante [une zone d'incandescence] comme un ulcère, comme une panique image de catastrophe et de liberté, de chute et de délivrance ». À la fois moderne et profane, son écriture ne craint pas de faire jaillir l'impur pour transcender les contradictions et de conjurer l'informe par le frottement des mots. Dans sa revue *Tropiques* (1941-1945), publiée avec la dissidence lors de l'occupation pétainiste, il s'oppose à la « poésie décalcomanie »⁽¹⁾ pratiquée par ses pairs martiniquais. « Aucune éthique ne peut se déclarer libre si elle n'invente pas au péril de son essence l'esthétique de sa liberté », écrit-il comme un principe général. De ses poèmes émanent les senteurs de son île, qu'il confronte à une écriture ouverte à l'universel où il se confond avec le monde – il dira qu'il n'a jamais eu de conscience individualisée. Il est un arbre, mais un arbre qui est un fleuve, un pays... : la quête de soi pour Césaire passe nécessairement par l'identification aux éléments de la nature.

Mort à l'âge de 94 ans, Aimé Césaire est inscrit au Panthéon. Son travail de député, et surtout de maire de Fort-de-France, pendant près de cinquante-six ans, lui a permis de conserver le lien avec son île, où il a passé les dernières années de sa vie.

« J'ai longtemps erré et je reviens vers la hideur désertée de vos plaies. Je viendrais à ce pays mien et je lui dirais : embrassez-moi sans crainte...et si je ne sais que parler, c'est pour vous que je parlerai ».

1. Il considère la poésie martiniquaise comme une copie de celle pratiquée en métropole.

Otto Lilienthal, pionnier allemand de la portance

Si le premier vol contrôlé et motorisé a bénéficié d'une importante publicité, le premier vol embarquant un être humain n'est connu que par les spécialistes, malgré la communication importante effectuée par le pionnier allemand Otto Lilienthal. Ses découvertes, connues des frères Wright, seront bénéfiques pour le développement des ailes dites delta des deltaplanes.

Un développement intermédiaire pour la progression de l'aviation

L'aviation n'est pas née d'un constructeur ou d'un inventeur unique. Elle consiste en une suite de développements qui donnèrent lieu au premier vol jugé digne d'être reconnu comme tel : contrôlé et motorisé, avec un homme à bord.

Alors que bon nombre d'autodidactes s'expérimentaient à copier le vol d'un oiseau, la première innovation fut de se demander non pas comment l'oiseau vole mais pourquoi il vole. Cette réflexion donna lieu au développement d'un nombre important de planeurs qui tous cherchaient à voler toujours plus loin et plus haut. L'essai publié par Louis-Pierre-Marie Mouillard en 1881, contemporain de Lilienthal (1848-1896), illustre ce biomimétisme : *L'empire de l'air, essai d'ornithologie appliqué à l'aviation* compare les paramètres des principaux oiseaux continentaux.

Entre 1891 et 1896, Lilienthal essaie différentes formes d'ailes, qui restent semblables dans leur fonctionnement : environ 20 m² de surface inspirée de la forme des oiseaux et une orientation grâce au déplacement du pilote. Dans un brevet américain déposé en 1894 et portant le doux nom de *flying machine*, Lilienthal décrit comment le déplacement du corps du pilote permet celui du centre de gravité et donc d'imiter l'envol des oiseaux. Ce fonctionnement sera utilisé des décennies plus tard dans le développement des ailes delta. Les Américains se souviendront de l'ingénieur Francis Rogallo (1958) avec le *Hang gliding*, les Français de Christian Paul-Depass (1973) avec le Delta-Plane⁽¹⁾.

Contrairement à Mouillard ou à Ader, Lilienthal a largement communiqué sur ses travaux, notamment par le biais de publications. La plus connue est son ouvrage intitulé *Der Vogelflug als Grundlage der Fliegekunst [Le vol des oiseaux comme base de l'art du vol]*. La propriété intellectuelle ne sera



DR

pas oubliée grâce au dépôt de différents brevets dont plusieurs aux États-Unis. Enfin, la volumineuse banque de photographies le représentant en cours de vol ne doit rien au hasard : les scientifiques et photographes Robert Wood et Ottomar Anschütz lui rendirent à plusieurs reprises visite, et assurèrent une communication de ses essais à l'échelle mondiale.

Une volonté d'avancer malgré les dangers

À une époque où les lois de l'aérodynamisme étaient méconnues, il combattait au pionnier ou à ses aides de tester l'appareil inventé. Lilienthal fut l'un de ceux qui permirent des progrès à l'aéronautique tout en le payant de sa vie. Après plusieurs milliers de vols d'essai, il s'écrase le 9 août 1896. Enterré dans le cimetière public de Lankwitz, à Berlin, sa tombe illustre bien cet état d'esprit : *Opfer müssen gebracht werden* (« des victimes doivent être faites »)⁽²⁾. Ses travaux inspireront ceux d'Octave Chanute, qui développera aux États-Unis un planeur en 1896. Chanute aura une importante correspondance avec les frères Wright, qui à leur tour s'inspireront de son planeur.

La maîtrise de la portance par Orville et Wilbur Wright, représentée à travers le planeur de 1902 qui peut changer de direction, permet aux frères de progresser. L'année suivante, le *Flyer* emporte être humain et moteur et passe à la postérité⁽³⁾.

Reconnu par les frères Wright dès 1912, Lilienthal est inscrit dans les mémoires comme pionnier de l'aviation mais également en tant qu'inventeur du célèbre jeu de construction allemand *Anker-Steinbaukasten*⁽⁴⁾, protégé par un brevet américain en 1880⁽⁵⁾.

1. Déposé comme marque, delta-plane restera écrit dans le langage courant deltaplane.
2. Il s'agit de la traduction mot à mot. Une traduction plus littérale serait : il faut bien des sacrifices.
3. Une controverse existe concernant cette paternité. Le cas de Clément Ader, peu documenté car placé sous le secret militaire, existe, tout comme celui de l'Allemand Gustave Weisskopf.
4. http://www.ankerstein.de/index.php?option=com_content&task=view&id=1&Itemid=5
5. Brevet US 233.780, *Composition toy building-block*.



DR

Gauguin, l'homme sauvage à la recherche du primitif

Toute sa vie Paul Gauguin a tenté de trouver des lieux sauvages pour saisir la beauté primitive du monde. De la Bretagne à la Polynésie, il a cherché des couleurs vives loin d'une Europe industrielle froide et grise.

Un long apprentissage

En 1865, Gauguin, âgé de 17 ans, s'engage comme matelot pour faire le tour du monde. À son retour en France, il devient agent de change pour une banque, ce qui lui assure des revenus confortables et lui permet d'assouvir sa passion pour le dessin et pour la peinture. Tous les dimanches, il s'efforce de peindre. Il rencontre Pissarro qui lui apprend à regarder la nature. Il observe aussi la technique du vieil homme qui pose par petites touches fragmentées la couleur sur sa toile. En 1879, Pissarro lui propose d'exposer l'un de ses tableaux au salon des Impressionnistes de Paris.

En 1882, après un krach boursier, Gauguin est licencié. Il voit là un signe du destin et se consacre désormais exclusivement à l'art, sans parvenir à en vivre. Il tente de vendre des céramiques. Entre ses doigts, la glaise se change en formes primitives qui rappellent des objets précolombiens. Mais personne n'achète ces œuvres trop étranges et tourmentées.

La découverte de la Bretagne

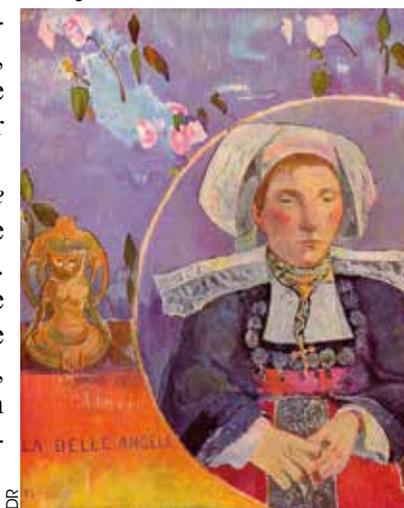
Déçu par Paris, symbole de la civilisation industrielle, Gauguin s'exile en 1886 à Pont-Aven en Bretagne. Vivant à crédit à la pension Gloanec, il devient un peintre réputé parmi des jeunes qui, selon lui, « se disputent [son] conseil ». Il affirme dans une lettre adressée à sa femme : « *J'aime la Bretagne, j'y retrouve le sauvage, le primitif. Quand mes sabots résonnent sur ce sol de granit, j'entends le son sourd, mat et puissant que je cherche en peinture.* » À l'été 1888, il crée le synthétisme, un nouveau courant pictural. Selon lui, l'impression perçue dans la nature par l'artiste doit être synthétisée sur une toile avec des couleurs dominantes et vives pour en extraire l'essentiel. Les formes sont réduites à quelques taches de couleur juxtaposées sans ombre ni modelé. La perspective est étagée sans profondeur. En proposant cette approche, Gauguin est sans doute influencé par la vision des vitraux des églises romanes qui constellent la campagne bretonne. En effet, leurs couleurs rouge, jaune et bleu, soulignées par le contour noir des plombs, rappellent les dessins de Gauguin. Lors de ces nombreux séjours en Bretagne, Gauguin représente souvent le Christ. Il voit en lui un écho à sa propre vie et à ces souffrances. Il s'imagine voué à une fin tragique et solitaire.

À la recherche du primitif

Le 23 octobre 1888, Gauguin effectue un bref passage à Arles pour rencontrer Van Gogh qui l'incite à partir vers les tropiques. Gauguin écrit dans son journal : « *Là, à Tahiti, je pourrais, au silence des belles nuits tropicales, écouter la douce musique murmurante des mouvements de mon cœur en harmonie amoureuse avec les êtres mystérieux de mon entourage [...]* Je vivrais en homme retiré du monde soi-disant civilisé pour ne fréquenter que les soi-disant sauvages¹ ». Mais lorsqu'il débarque à Papeete en 1891, il est déçu par cette ville aux forts accents européens. Il s'installe donc à 45 km de la capitale et consacre la majorité de son temps à peindre des portraits de Tahitiennes. Parfois, le trait de l'artiste français emprunte aux hiéroglyphes égyptiens des poses et des attitudes. *Ta Matete* (1892) (le marché) s'inspire ainsi d'une frise funéraire du temple égyptien de Thèbes dont une photo a été retrouvée dans l'atelier de l'artiste après sa mort.

Au fil de son abondante création, il s'invente un monde imaginaire, teinté de mythologie polynésienne, dont sa jeune épouse Tehura devient l'héroïne principale. À court d'argent, Gauguin doit retourner en métropole pour essayer de vendre des tableaux. Malade et affaibli par une blessure à la jambe, il revient dans l'île en 1895. Sa peinture devient plus sombre, plus académique. Il s'exile vers l'île reculée d'Hiva-Oa où il espère trouver un dernier souffle artistique. Il construit « la maison du jouir », une case dont l'entrée est marquée par cinq panneaux sculptés. Jusqu'à sa mort en 1903, Paul Gauguin, qui se sait condamné par la syphilis, pose désormais sur sa toile du blanc, la couleur du deuil dans la culture polynésienne.

Le tableau intitulé *La Belle Angèle* (1889) conservé au musée d'Orsay résume en quelque sorte l'œuvre de Paul Gauguin. Sur cette toile figure en effet une paysanne bretonne en tenue traditionnelle et une idole polynésienne sculptée. Ces deux mondes, séparés par un trait jaune, semblent vivre en parallèle, mais les couleurs claires les réunissent dans un même ensemble cohérent.



1. *Le Carnet de Paul Gauguin, 1888-1891* (fac-simile) éd. par René Huyghe, Paris 1962.

Sous la haute direction de madame Hélène Sirven, maître de conférences en architecture et arts appliqués à l'université Panthéon

Jane Austen, entre réalisme et féminisme

Jane Austen (1775-1817) fait partie des écrivains anglophones parmi les plus célèbres et les plus appréciés en Grande-Bretagne. Ses romans ont été traduits dans 35 langues et les adaptations cinématographiques sont particulièrement nombreuses, avec une apogée dans les années 1990. Disparue il y a 200 ans, elle reste un précurseur dans le domaine du roman réaliste et féministe.

Jane Austen est née d'un père pasteur à Steventon en Angleterre. Jusqu'à sa mort à l'âge de 41 ans, à la suite d'une méningite, elle vit avec sa sœur, Cassandra. Ni l'une ni l'autre ne sont mariées et elles vivent en partie grâce à l'argent versé par l'un de leurs frères. La jeune Jane commence à écrire à l'âge de douze ans pour distraire sa famille. Ses premiers poèmes, pièces de théâtre et récits sont réunis sous le titre de *Juvenilia*. Plus tard, elle écrit des romans, qui explorent le thème de la condition féminine et de la dépendance des femmes au mariage.



Une parodie réaliste de la société

L'époque géorgienne (1714-1830) connaît un véritable foisonnement artistique. Avec l'essor de l'instruction féminine, un certain nombre d'œuvres littéraires écrites par des femmes sont publiées, comme celles d'Ann Radcliff. Néanmoins, les romans de Jane Austen paraissent à titre anonyme, comme *Sense and Sensibility* (1811), *Pride and Prejudice* (1813) ou *Mansfield Park* (1814). La fin du XVIII^e siècle est marquée par les courants littéraires romantique et gothique, qui privilégient l'introspection et les sentiments exacerbés. Jane Austen garde ses distances avec la mode littéraire et adopte un style parodique. Certains voient dans ses récits l'influence d'écrivains comme Fanny Burney (1752-1840) qui explore des thèmes féministes, ou Charlotte Lennox (1730-1804) qui use d'un ton décalé et humoristique. Les romans « domestiques » de Jane Austen, comme ils ont souvent été caractérisés, présentent une rare maîtrise de la description de l'ordinaire et offrent une fresque authentique de la vie quotidienne, préfigurant le réalisme, qui verra le jour un siècle plus tard.

Une société régie par des codes rigides

Dans ses romans, Jane Austen décrit le fonctionnement de la classe sociale de la *landed gentry*, à laquelle elle appartient. Ses récits, souvent longs

et complexes, décrivent la vie sociale de cette noblesse campagnarde, ainsi que ses liens avec les autres classes. Grâce à son étude des mœurs, elle détaille les différentes facettes de la société et dote ses personnages d'une grande finesse psychologique. Son personnage principal est toujours une héroïne, quand les personnages féminins sont d'habitude relégués au second plan. Jane Austen s'attache à montrer le potentiel de la femme libre et indépendante, alors que la société lui impose une dépendance aux hommes et au mariage. « *C'est une vérité universellement reconnue qu'un célibataire pourvu d'une belle fortune doit avoir envie de se marier, et si peu que l'on sache de son sentiment à cet égard, lorsqu'il arrive dans une nouvelle résidence, cette idée est si bien fixée dans l'esprit de ses voisins, qu'ils le considèrent sur le champ comme la propriété légitime de l'une ou l'autre leurs filles.* » Cette phrase, qui est la première d'*Orgueil et Préjugés*, illustre à quel point les rôles de l'homme et de la femme sont prisonniers des codes sociaux.

La remise en cause des préjugés au service de l'harmonie

Dans ses comédies sociales, Jane Austen ironise sur le sort d'une société enfermée dans des contraintes qu'elle s'est elle-même fixées. Des remises en cause majeures apparaissent dans ses romans, comme la question de l'esclavage et de la valeur humaine, souvent attribuée en fonction de la place de chacun sur l'échiquier social. Elle déplore aussi l'arrivisme. En termes de codes sociaux, Jane Austen souhaite montrer qu'il est possible d'assouplir les conventions sociales pour sortir de l'entrave des contradictions – de l'opposition fréquente entre l'amour et le mariage par exemple. Dans *Orgueil et Préjugés*, Elizabeth et Darcy sont amoureux malgré les codes sociaux. Ils finissent par convenir d'une union et deviennent un couple aussi subversif qu'idyllique aux yeux du lecteur. Afin de dépasser les codes, les protagonistes ont remis en cause leurs préjugés pour se doter d'une vision nouvelle, qu'ils ont ensuite conciliée avec la société. Jane Austen prône une nouvelle lucidité, entre la raison et le sentiment, au nom d'un nouvel ordre apaisé. Ses romans se présentent d'ailleurs toujours sous la forme d'un rite initiatique où les personnages, confrontés à la chute d'un idéal, partent à la recherche d'une nouvelle harmonie.

Entre féminisme et réalisme, les romans de Jane Austen touchent toutes les générations, dans une société où la condition féminine reste une préoccupation majeure.

Sous la haute direction de madame Amélie Blanckaert, présidente de *Coup de plume*

Adjudant Fanny Boyer
rédactrice au CERPA

Bob Dylan, itinéraire d'un poète moderne

La voix rauque et nasillarde si caractéristique du chanteur américain Bob Dylan se reconnaît dès la première écoute. Dans la tradition du folk, il n'utilise qu'une guitare sèche et un harmonica pour s'accompagner. Avec l'âge et l'abus de la cigarette, cette voix est devenue plus rauque et embellit encore le répertoire de l'artiste.

Un chanteur folk

Robert Allen Zimmerman est né le 24 mai 1941 à Duluth, dans le Minnesota. En 1956, il compose sa première chanson, qu'il dédie à Brigitte Bardot. En 1959, encore étudiant, il donne une série de concerts sous le pseudonyme de Bob Dylan. En 1961, il déménage à New York où il se fait remarquer par la maison de disques Columbia Records. Son premier album, sobriement intitulé *Bob Dylan* et constitué de chansons aux tonalités folk et blues, est un échec commercial. Son deuxième opus, *The Freewheelin' Bob Dylan*, est plus engagé politiquement. La chanson *Blowin' In The Wind*, inspirée par un chant traditionnel africain, devient l'hymne pacifique qui accompagnera le combat des étudiants américains lors de leur manifestation contre la guerre du Vietnam. De nombreuses reprises internationales donnent à Bob Dylan une notoriété mondiale.

En 1963, sort l'album *The Times They Are A Changin'* qui marque l'engagement de l'artiste pour les droits civiques. Dans la chanson éponyme, Bob Dylan exprime les transformations de la jeunesse américaine qui conteste bruyamment l'ordre établi. Dans cette supplique poétique, il engage, par des incantations aux consonances bibliques, les hommes politiques, les écrivains et les parents à écouter cette jeunesse : « Venez, mères et pères / De partout dans le pays / Et ne critiquez pas / Ce que vous ne pouvez pas comprendre / Vos fils et vos filles ». (...) *La ligne est tracée / La malédiction est lancée / Ce qui arrive lentement maintenant / Va bientôt s'accélérer* ».

Un touche-à-tout

Cependant, quelques mois plus tard, Dylan, changeant de registre, déstabilise son public en proposant *Another Side of Bob Dylan* : un album aux tonalités rock. La chanson *Like A Rolling Stone*, qui raconte l'histoire d'une ancienne célébrité tombée dans l'anonymat, confirme que désormais le poète américain cherche désormais une inspiration plus personnelle et sans message politique : « Tu viens de la meilleure école, très bien, Miss So-

litaire / Mais tu sais tu n'as fait que t'y souler / Et personne ne t'a jamais enseigné comment vivre dans la rue / Et maintenant tu découvres que tu vas devoir t'y habituer ». Les derniers vers de cette chanson sonnent comme un avertissement : « Quand on n'a rien, on n'a rien à perdre ».



Toujours aussi prolifique, Bob Dylan sort en 1966 son septième album, *Blonde On Blonde*, dans lequel figure la chanson *Visions Of Johanna*. Composée de cinq longs couplets, cette poésie évoque une nuit passée avec une jeune fille nommée Louise : « Et Louise tient une poignée de pluie, elle te pousse à la défier / Les lumières clignotent du loft d'en face / Dans cette pièce les tuyaux de chauffage toussent ».

En 1973, il tient un petit rôle dans le film de Sam Peckinpah *Pat Garrett And Billy The Kid*, dont il signe aussi la bande originale. Elle comporte le morceau *Knockin' on Heaven's Door*, repris par des artistes aussi variés que Tracy Chapman ou le groupe hard Guns N' Roses.

Une reconnaissance planétaire

En 1974, il sort *Planet Waves* qui connaît un beau succès commercial puis un an après *Blood On The Tracks*. L'album *Slow Train Coming* (1979) sonne comme un gospel et un hymne à la religion chrétienne à laquelle Bob Dylan vient juste de se convertir. Il oriente alors son œuvre vers des textes qui traduiront sa quête mystique.

En 2001, il reçoit un Oscar pour la chanson *Things Have Changed* écrite pour le film *Wonder Boys*. En 2007, le film *I'm Not There* lui rend hommage à travers plusieurs personnages inspirés de ses chansons. En 1988, il entame une tournée mondiale, *The Never Ending Tour*, qui sillonne encore aujourd'hui le monde entier, au gré de l'humeur du poète. Cette tournée est ponctuée d'albums, dont *Triplicate*, sorti en 2017. En 2016, l'Académie royale de Suède décernait à Bob Dylan le prix Nobel de littérature « pour avoir créé dans le cadre de la grande tradition de la musique américaine de nouveaux modes d'expression poétique ».

Bob Dylan a popularisé dans le monde entier la musique traditionnelle américaine, à travers un subtil mélange de messages politiques, de références bibliques et d'expressions variées du sentiment amoureux.

Sous la haute direction de monsieur Claude Ribbe, écrivain et colonel de réserve de l'armée de l'air.

Adjudant-chef Jean-Paul Talimi
rédacteur au CERPA

La Dame de Brassempouy, premier visage de l'humanité

Depuis sa découverte en 1880, la grotte du Pape située dans le sud du département des Landes est régulièrement fouillée par les archéologues. En 1894, des ouvriers qui effectuent des fouilles sous la direction d'Édouard Piette exhument une petite statuette en ivoire. Ce visage aux traits délicats témoigne d'une sensibilité artistique jusqu'alors insoupçonnée.

Les fouilles de la grotte du Pape

En 1880, au creux d'un coteau de la Chalosse, une région dans le sud du département des Landes, des ouvriers occupés à élargir un chemin pour une carrière de calcaire trouvent d'importants ossements d'animaux alors inconnus. Le comte de Poudenx, à qui appartiennent les terres, confie au professeur Pierre-Eudoxe Dubalen le soin de mener des fouilles archéologiques. Ce dernier découvre derrière un éboulis de pierres une cavité, qu'il nomme « grotte du Pape » du nom de la métairie qui se trouve sur le terrain. En 1890, les fouilles sont reprises par Léon Dufour et Joseph de Laporterie qui découvrent deux ans plus tard deux statuettes en ivoire de mammouth. De 1894 à 1897, Édouard Piette, un archéologue qui a déjà fouillé plusieurs sites préhistoriques dans les Pyrénées, décide de reprendre les recherches dans cette cavité landaise. La grotte est alors vidée de ses sédiments sur une longueur de plus de 40 mètres. En 1894, cinq statuettes en ivoire sont extraites de ces couches archéologiques : « la Dame à la capuche », « la Figurine à la ceinture », « la Figurine à la pèlerine », « la Fillette » et le « Manche de poignard ».

À cette époque, les scientifiques privilégient la recherche des beaux objets et des outils remarquables qui sont alors datés selon leur forme et leur situation géographique. Ils établissent une stratigraphie qui définit une chronologie préhistorique. Des paysans sont payés pour extraire sans ménagement, à coups de pioches et de pelles les objets des couches archéologiques. Avec cette méthode aujourd'hui contestable, Édouard Piette constitue une immense collection qu'il lègue à l'État en 1904.

En 1981, Henri Delporte, conservateur en chef du musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, secondé par Jacques Virmont et Dominique Buisson, reprend les fouilles à la grotte du Pape. Pour dater ces

objets, il faut étudier les sédiments, les pollens qu'ils renferment ainsi que les outils en silex qui se trouvent à proximité des statuettes. En recoupant ces études, les archéologues datent les objets d'art préhistoriques. Henri Delporte situe ainsi la création des statuettes landaises vers 23 000 av. J.-C. environ.

Un visage humain

La dame à la capuche est une petite statuette haute de 36,5 millimètres gravée dans de l'ivoire de mammouth. Son visage triangulaire, bien équilibré, dessine en relief des arcades sourcilières, un nez et un menton et la pupille droite est marquée d'un léger poinçon. En revanche, cette représentation humaine ne comporte pas de bouche. Des lignes croisées couvrent l'ensemble de la tête et retombent sur le cou. Selon Henri Delporte, « nous ignorons s'il s'agit d'une capuche ou d'une chevelure, mais la comparaison avec d'autres statuettes tend à étayer l'hypothèse d'une disposition particulière de la chevelure⁽¹⁾ ».

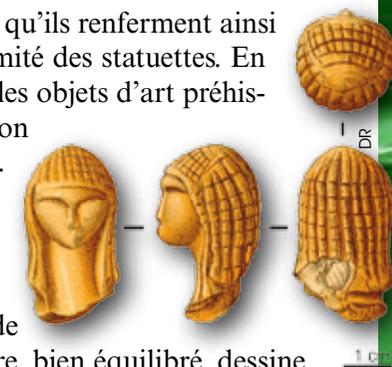
Ce visage tranche avec les représentations féminines de cette époque. En effet les canons de beauté répondent alors à une représentation du corps des femmes avec des formes généreuses, des hanches et des seins démesurés. La dame à la capuche dégage un air de sérénité et de calme qui inscrit l'artiste paléolithique dans la longue lignée des sculpteurs modernes. Avec un simple burin en silex, les artistes paléolithiques réussissent à traduire une émotion et à transcrire la finesse d'un visage. Cette sculpture est aussi le miroir de ces hommes préhistoriques, qui, bien loin des créatures brutales et rustres, nous semblent si proches et si modernes.

Les statuettes féminines, par les formes généreuses qu'elles présentent, sont souvent associées au culte de la fécondité. Cette statuette nous rappelle toutefois que l'artiste préhistorique, sensible à la sensualité féminine et plus largement à la beauté du monde, éprouve, comme dans les peintures des grottes de Lascaux ou Chauvet, le besoin de l'exprimer dans des représentations artistiques. La Dame à la capuche, qui est conservée au musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, demeure encore aujourd'hui le seul visage de la préhistoire.

1. Henri Delporte, *L'image de la femme dans l'art préhistorique*, éd. Picard.

Sous la haute direction de François Pernot, professeur des Universités en histoire moderne

Adjudant-chef Jean-Paul Talimi
rédacteur au CERPA



L'impertinent et talentueux Oscar Wilde

Oscar Wilde (1854-1900) est un écrivain, un poète et un dramaturge brillant, passionné par l'esthétique, sûr de son talent, et parfois jugé impertinent. Dans ses écrits, il joue avec les stéréotypes, jusqu'à rompre l'opposition entre les genres masculin et féminin.

« Tout ce que je touchais, je le faisais beau d'un genre de beauté nouveau [...], j'éveillais l'imagination de mon siècle de telle sorte que cela créa un mythe et une légende autour de moi. »

Un brillant esthète

Brillant élève du *Trinity College* de Dublin, Oscar Wilde étudie les lettres classiques à Oxford, voyage en Grèce et en Italie, avant de s'installer à Londres, puis à Chelsea en 1880, où il acquiert une notoriété comme poète et esthète. Critique d'art, il diffuse le travail des peintres préraphaélites, des symbolistes et des précurseurs de l'impressionnisme. Installé à New York en 1882, il donne des conférences sur les thèmes du Beau et des arts décoratifs. Le défenseur de « l'art pour l'art » est reconnaissable à ses costumes fantasques.



8

De retour à Londres en 1884, il épouse Constance, une jeune Anglaise d'origine irlandaise, sous la pression de sa mère. Il devient un personnage en vue des cercles littéraires et artistiques de la haute société londonienne, et voyage régulièrement aux États-Unis. Parfait francophone, il fréquente les salons parisiens, côtoie Victor Hugo, Paul Verlaine, Pierre Louÿs, André Gide ou encore Stéphane Mallarmé, et écrit sa pièce *Salomé* (1891) en français.

Une nouvelle affirmation de la polarité des genres

Au XIX^e siècle émerge un nouveau rapport à la beauté masculine. Elle n'est plus seulement associée à la virilité, au courage et au statut, mais à la quête de la belle apparence. Oscar Wilde refuse les modèles identitaires moraux et immuables, et aime à redéfinir les rôles. Dans *Un mari idéal* (1895), le personnage de Mrs Cheveley endosse un rôle éminemment masculin, avec des responsabilités politiques et financières, sans jamais avoir eu d'enfant.

Par un effet miroir, il affirme sa préférence amoureuse dans *Une femme sans importance* (1894) où un jeune employé de banque se prend d'amitié pour un dandy brillant qu'il emploie comme secrétaire particulier. Beau-

coup d'indices sur sa vie privée sont disséminés dans ses textes : dans *L'Importance d'être constant* (1895) les personnages mènent une double vie, dans *L'Éventail de lady Windermere* (1893) il compare l'épouse du protagoniste à un « manteau qui dissimule son secret ».

La mise en perspective du beau

Pour Oscar Wilde, la beauté est indiscutable et « fait des princes de ceux qui la possèdent ». À l'inverse, la pensée serait superficielle. Elle se construit pour devenir « l'homme moderne », « bien informé ». À l'époque, l'apparence physique est au centre de théories, comme celle des physiognomonistes, qui considèrent la beauté comme étant le reflet du caractère, l'intérieur se manifestant à l'extérieur. L'esthétique devient un signe de santé physique et mentale. On valorise les sportifs et les dandys, comme un héritage de la notion grecque de *kalos kagathos*, « beau et bon ». Fasciné par la jeunesse et par la beauté, Oscar Wilde, interroge les limites de ce « fait absolu » mais éphémère. Dans *Le Prince heureux*, la statue d'un ancien prince opulent est érigée, ornée d'or et de pierres précieuses. Figé sur son piédestal, le Prince voit la souffrance du peuple et devient malheureux.

Il offre alors tout ce qu'il possède de précieux pour le consoler, jusqu'à donner ses deux derniers saphirs, la prune de ses yeux. Aveugle et sans éclat, le Prince est détrôné, prouvant qu'une belle âme ne peut remplacer un beau paraître. Dans son unique roman, *Le Portrait de Dorian Gray*, un beau jeune homme pactise avec le diable pour jouir de la jeunesse éternelle. Les signes du péché et de la vieillesse, « cette horrible maladie », apparaissent en contrepartie sur son portrait. « Il a cru vivre mais la vie l'a traversé sans le toucher », conclut l'écrivain. Sans temporalité, Dorian n'a jamais assumé ses actes et n'a pu se construire d'identité. La laideur lui apparaît comme la seule réalité, le seul signe de l'authenticité existentielle. Devant son portrait recouvert de « la lèpre du péché », le visage « flétri, ridé, repoussant », Dorian meurt un poignard dans le cœur : nul homme ne peut égaler une œuvre d'art.

À la suite d'un scandale concernant sa relation avec le jeune lord Alfred Douglas, Oscar Wilde passe deux ans en prison où il écrit à son amant le célèbre poème *La Ballade de la geôle de Reading*. Libéré, il mène une vie misérable et s'éteint quelque temps plus tard à l'hôtel des Beaux-Arts de Paris. Sa tombe, surmontée d'un « ange-démon volant », est au Père-Lachaise.

Sous la haute direction de monsieur Igor Yakoubovitch, professeur de lettres classiques, docteur en langues et littératures anciennes

Adjudant Fanny Boyer
rédactrice au CERPA

L'archéologie aérienne dévoile des trésors enfouis

En 1925, le missionnaire français Antoine Poidebard survole la Syrie pour cartographier le désert. Il prend alors conscience du potentiel de l'avion dans la recherche archéologique. Au fil du temps, les scientifiques améliorent les techniques pour détecter ce qui est invisible depuis la terre.

Depuis la naissance de la photographie, les opérateurs sont friands de nouveaux angles de prises de vue. Ainsi, en 1858, Félix Nadar réalise depuis un ballon la première photographie aérienne.

L'aviation militaire au cœur de l'archéologie aérienne

En 1920, la Société des Nations investit la France d'un mandat pour administrer le Liban et la Syrie. L'armée française, chargée de faire régner l'ordre dans ces anciennes provinces ottomanes, ne parvient pas à contrôler les mouvements des tribus nomades dans le désert. Elle sollicite alors la Société géographique de Paris pour cartographier les points d'eau et les voies de circulation de ces vastes étendues désertiques. Pour cela, elle met à sa disposition des avions d'observation militaires. Affecté à cette mission géographique, Antoine Poidebard effectue régulièrement des vols au-dessus des déserts syrien et irakien. Il remarque alors, lorsque la lumière du soleil est rasante (au lever ou au coucher), que des monticules laissent sur le sol des ombres. Des fouilles permettent de découvrir que ces ombres trahissent des ruines enfouies. Antoine Poidebard demande alors la permission au gouverneur d'emprunter les avions militaires pour mener des recherches dans les plaines du Proche-Orient : l'archéologie aérienne est née. Entre 1925 et 1942, Antoine Poidebard met ainsi au jour les *limes* romains, les lignes de défense qui s'étendaient de Bosra à Palmyre.

À la même époque, l'archéologue anglais Osbert Guy Stanhope Crawford utilise des photographies aériennes de la *Royal Air Force* pour répertorier les sites archéologiques du Royaume-Uni. Depuis le ciel, il délimite avec précision les fouilles à entreprendre au sol. Il met ainsi au jour le tracé de l'allée de Stonehenge.

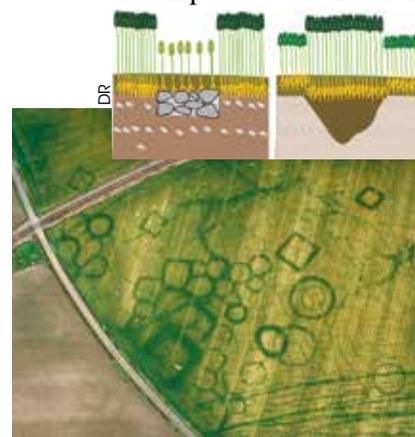
En 1946, s'inspirant du travail d'Antoine Poidebard, le colonel français Baradez effectue à Tipasa en Algérie une campagne de recherches aériennes pour visualiser des ruines romaines.

En 1948, Kenneth Saint-Joseph de l'université de Cambridge devient le chef du département de photographie aérienne. Il dispose alors de moyens considérables en obtenant de la *Royal Air Force* d'effectuer des missions aériennes pour photographier le mur d'Hadrien afin de mettre au jour l'occupation romaine dans le nord du pays.

La technique

Aujourd'hui, l'archéologie aérienne consiste essentiellement, notamment en France, à répertorier les différents sites enfouis dans le sol. Le moyen privilégié par les scientifiques est l'avion d'observation compte tenu des besoins importants en autonomie de vol. Concrètement, le pilote s'approche du site en piqué puis tourne autour en spirales concentriques pour obtenir des angles de vue adéquats. Pour les prises de vue, le photographe archéologue choisit un appareil à obturation rapide afin de concilier netteté de la photo et vitesse de l'avion.

Pour identifier des sites depuis le ciel, l'archéologue doit chercher plusieurs indices. Les vestiges dans le sol sont généralement des tranchées comblées par le temps ou des fondations d'un bâtiment. Les terres retiennent l'eau, alors que



Photographie aérienne du site protohistorique de Grézac (Charente-Maritime), grande nécropole gauloise avec diverses structures funéraires. Circulaires ou carrés, de toutes tailles, ces « monuments funéraires » abritaient des sépultures à incinération.

les murs en pierre assèchent les sols. À l'aplomb des fosses, les plantes captent donc l'humidité nécessaire à leur croissance et poussent densément. À l'inverse, au-dessus des murs les plantations paraissent rabougries. Cette anomalie de croissance est un excellent indice, notamment pendant les périodes de sécheresse. Cette humidité retenue laisse aussi des taches de couleurs sombres bien visibles depuis le ciel. La couleur des sols est en effet un excellent révélateur. Les labours profonds arrachent du sol les pierres de calcaire des murs enfouis, qui dessinent alors des lignes blanches. Des zones noires trahissent la présence de foyers d'habitations.

Il est ainsi nécessaire d'effectuer plusieurs vols au-dessus de la campagne pour saisir, au gré des saisons, tous ces indices.

Un exemple bourguignon

En 1958, le doyen de la faculté de Dijon, qui lance une campagne de fouilles en Bourgogne sur le site de la bataille d'Alésia, demande à l'armée de l'air d'effectuer des photos aériennes pour cartographier le site de la célèbre bataille. René Goguy, qui est alors officier sur la base aérienne de Dijon-Longvic, accepte cette mission. Durant cette campagne aérienne qui s'étale sur deux décennies, sont révélés le sanctuaire gallo-romain d'Essarois, des nécropoles protohistoriques à Dijon, le tracé du camp romain d'Alésia et de la cité gauloise de Vix.

Sous la haute direction de Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

Adjutant-chef Jean-Paul Talimi
rédacteur au CERPA

La voiture électrique

Face à l'épuisement des gisements pétroliers et à la pollution accrue causée par les moteurs à combustion interne, la voiture électrique apparaît comme une solution fiable permettant de réduire les gaz à effets de serre sur l'environnement. Certains pays, comme la Norvège et la France, ont annoncé qu'ils interdiraient prochainement la production de voitures à combustion en 2025 et en 2040.

Créé dans les années 1830 aux États-Unis, le véhicule électrique a commencé à se développer avant d'être supplanté par le moteur à explosion. À la fin des années 1960, l'intérêt a été renouvelé avec le développement de la pile à combustible et les préoccupations environnementales. Depuis les années 2000, la voiture électrique est en plein essor, notamment en France.

L'histoire des véhicules électriques

Le premier moyen de transport électrique est un train, conçu par l'inventeur américain Thomas Davenport en 1834. L'année suivante, le Néerlandais Sibrandus Stratingh crée une voiture électrique expérimentale miniaturisée. Ce mode de transport se développe ensuite avec l'amélioration des batteries, à la suite des découvertes de Gaston Planté en 1865 et de Camille Faure en 1881. À l'exposition internationale d'électricité de Paris, Gustave Trouvé présente une véritable automobile électrique. À la fin du XIX^e siècle, trois types de propulsion automobile se partagent le marché : le moteur à explosion (essence), le moteur à vapeur, et le moteur électrique. Le 1^{er} mai 1899, la voiture électrique *La Jamais Contente* de l'ingénieur belge Camille Jenatzy dépasse pour la première fois les 100 km/heure. Mais ce type de véhicule est finalement supplanté par la voiture à essence, plus économique, avec une meilleure puissance et une meilleure autonomie, et facile d'entretien. Il faudra attendre un siècle pour qu'il suscite à nouveau l'intérêt.

Les différents types de voiture électrique

La voiture électrique peut disposer d'un ou de plusieurs moteurs, alimenté(s) selon plusieurs processus, dont le plus répandu est aujourd'hui :

- **la batterie d'accumulateur**, qui produit de l'électricité par réaction chimique entre ses composantes : les métaux qui constituent le pôle positif et le pôle négatif et les éléments chimiques contenus dans le liquide conducteur, l'électrolyte. Lorsque la concentration en ions diminue, la réaction n'est plus possible et la batterie doit être rechargée. L'autonomie est passée de 100 à 400 km entre 2010 et 2017 et l'énergie cinétique du freinage permet de récupérer entre 1% et 10% supplémentaires.

- **le moteur hybride**, qui combine un moteur thermique et une batterie électrique, que l'on peut utiliser seul(e) ou simultanément. La batterie est rechargée lorsque la voiture roule au moyen du moteur à explosion.

Les deux autres dispositifs sont plus rares car ils nécessitent des mises au point :

- **la pile à combustible**, qui fonctionne par réaction chimique entre l'oxygène et l'hydrogène, dont la production est encore particulièrement polluante ;

- **le panneau solaire**, particulièrement écologique mais exigeant des contraintes techniques qui alourdissent son coût. Par ailleurs, la voiture solaire roule à la vitesse faible de 50 à 90 km/heure et doit être rechargée pendant 24h.

Avantages et limites de la voiture électrique

Écologique, silencieuse et légère, la voiture électrique française possède néanmoins à ce jour une autonomie limitée, avec une moyenne de 250 km pour un temps de chargement d'environ 8 heures. Cela ne va pas sans poser des problèmes d'infrastructure – l'État a annoncé que le nombre de bornes passerait de 14 000 à 1 million d'ici à 2019. Si l'avantage écologique de la voiture électrique est parfois contesté, les grands groupes pétroliers eux-mêmes se tournent aujourd'hui vers cette technique d'avenir moins polluante. Pour enrayer les importants déplacements de populations au Chili et en Bolivie avec l'extraction du lithium et du graphite qui composent l'accumulateur, la modernisation des batteries tend vers une utilisation moindre des terres et des matériaux rares. Leur recyclage reste particulièrement coûteux : c'est pourquoi elles sont utilisées en deuxième vie pour faire du stockage d'énergie, par exemple pour rendre de petites constructions autonomes. Bientôt, le coût environnemental global pourra être livré en fonction du type d'automobile pour favoriser le choix conscient du consommateur.



DR

En mars 2017, le seuil des 100 000 véhicules électriques a été franchi en France. La voiture *Zoé* de Renault est aujourd'hui le modèle le plus vendu en Europe, et la Nissan *Leaf*, la plus vendue dans le monde. Le groupe franco-japonais est donc le leader mondial dans le domaine. En juillet 2017, la marque suédoise Volvo a annoncé qu'elle cesserait de produire des modèles à combustion dès 2019, annonce inédite de la part d'un constructeur. Au niveau mondial, la Chine et le Japon dominent aujourd'hui le marché.

Sous la Haute direction de monsieur Brice Fabry, directeur Electric Vehicles chez Nissan

Adjudant Fanny Boyer
rédactrice au CERPA

Les débuts de la photographie aérienne

Il y a presque 150 ans, Gaspard Félix Tournachon (1820-1910), dit « Nadar », prenait la première photographie à bord d'un ballon, marquant les débuts de la photographie aérienne dans les missions d'observation et de reconnaissance.

Après avoir exécuté divers métiers, Nadar devient journaliste et caricaturiste, et photographie de grandes personnalités de la société parisienne. En 1855, un nouveau défi s'impose à lui : effectuer une photographie depuis un ballon.

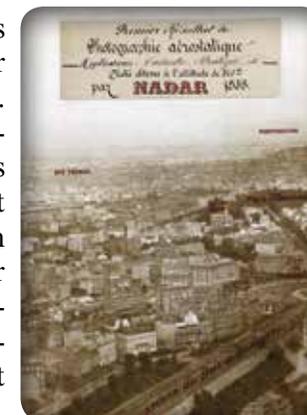
La première photographie aérienne au monde

Aidé des aéronautes Louis et Jules Godard, Nadar réalise ses premières expérimentations photographiques dans la nacelle d'un ballon, où il installe son laboratoire de photographie. Toutefois, après chaque prise de vue, la plaque sort du bain voilée : aucune image n'est visible. Découragé, il s'envole vers le Petit-Bicêtre, l'ancêtre du Petit-Clamart, afin d'y passer la nuit. Il parque alors son ballon sans le vider entièrement. Au petit matin du 23 octobre 1858, Nadar commence son ascension dans le brouillard car les molécules d'hydrogène se sont condensées autour du ballon. À 80 mètres du sol, il tente une nouvelle photographie, qu'il s'empresse de développer dans une auberge des environs. Il savoure sa victoire quand apparaît sur l'image « une ferme, une auberge et la gendarmerie... » comme il l'a relaté dans les *Mémoires d'un Géant* (1864). La soupape du ballon, qui laissait échapper de l'hydrogène sulfuré, a été fermée, permettant d'éviter le noircissement de la plaque. Nadar réalise ainsi la première photographie aérienne de l'Histoire, et l'aéronaute-photographe dépose un brevet pour ce « nouveau système de photographie aérostatique ».

La naissance de la photographie aérienne militaire

Nadar envisage d'« employer la photographie pour la levée des plans topographiques, hydrographiques et cadastraux ». La technique photographique n'étant pas assez évoluée, il abandonne son projet dix ans plus tard. Ayant fondé la revue *L'Aéronaute* avec des amis, il défend l'idée de l'emploi du ballon dans les armées. Ainsi, le 18 août 1870, il fonde, avec les aérostatiers Camille Legrand, dit « Dartois », et Claude-Jules Duruof, la « Compagnie d'aérostatiers » afin de construire des ballons militaires dont le Gouvernement pourrait disposer. La photographie aérienne depuis un aérostat pourrait ainsi révéler son utilité

stratégique. Lors du siège de Paris par les Prussiens au mois de novembre, la compagnie créée par Nadar est reprise par le Gouvernement de Défense français. Un ballon captif est utilisé comme poste d'observation à Montmartre. Des ballons-postes sont établis un peu partout en France afin d'organiser un pont aérien entre Paris et la province. Par ce biais, Léon Gambetta va rejoindre la province afin d'organiser les armées dans le cadre du Gouvernement provisoire de Défense nationale. Les ballons sont alors utilisés au profit du renseignement militaire, marquant la naissance de photographie aérienne militaire.



DR

L'essor de la photographie aérienne

Avec l'apparition du procédé au gélatino-bromure d'argent dans les années 1880, la photographie aérienne devient aisée. Les idées d'Arthur Batut, qui réalise des prises de vues depuis un cerf-volant, ou d'Amédée Denis, qui emploie comme support photographique une fusée accrochée à un parachute à partir de 1888, sont utilisées lors des missions de reconnaissance au début du xx^e siècle, en plus des aérostats. Le chef de corps des ballons russes, Alexandre de Kowanko, mène une expérience en recourant à des pigeons voyageurs pour rapporter les négatifs de collodion⁽¹⁾ sur la terre ferme. L'oiseau est aussi utilisé comme moyen de reconnaissance discret. L'apothicaire allemand Julius Neubronner a l'idée d'équiper des pigeons voyageurs de caméras photographiques, fixées grâce à un harnais et à une cuirasse d'aluminium. À une centaine de kilomètres du colombier et à une altitude de 50 à 100 mètres, l'oiseau enregistre des prises de vues sur le chemin du retour grâce à un mécanisme pneumatique de retardement du déclencheur. Ce moyen sera surtout en vigueur pendant la première guerre mondiale, l'essor de la photographie aérienne répondant aux impératifs du renseignement militaire. Plus tard, dans les années 1970, la CIA aurait à nouveau tenté depuis des avions de lâcher des oiseaux munis de caméras.

L'exploit de l'aéronaute a donc marqué les débuts de la photographie aérienne, indispensable à la mission des armées. Les aventures de Nadar auraient inspiré Jules Verne pour l'écriture de *Cinq Semaines en ballon* (1863). Le nom de son héros Michel Ardan est d'ailleurs une anagramme de Nadar.

1. Procédé négatif monochrome argentique sur plaque de verre.

Sous la haute direction de madame Marie-Catherine Villatoux, docteure et agrégée en histoire, enseignant-chercheur au Centre de recherche de l'armée de l'air (CRéA)

Qu'est-ce que le temps ?

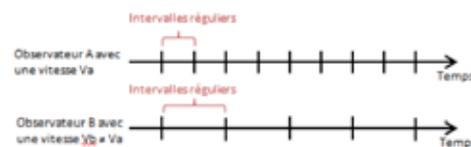
Dans une allocution du 12 janvier 2016 au ministère de la Défense, le général d'armée Pierre de Villiers appelait à retrouver une certaine maîtrise du temps. Philosophes et scientifiques s'accordent à dire qu'il existe au moins deux sortes de temps : un temps physique, qui n'est pas censé dépendre de nous, et un temps psychologique, subjectif et élastique.

Le temps de la physique

Présent dans quasiment toutes les équations de physique, le temps est pourtant un concept difficile à définir. Une des difficultés réside dans le fait que le temps n'est perceptible qu'indirectement. Il n'est sensible pour aucun de nos cinq sens. Étienne Klein, physicien et philosophe des sciences, rappelle que nous ne pouvons nous mettre en retrait du temps : « *Nous sommes inexorablement dans le temps.* ».

À la fin du XVII^e siècle, la mécanique de Newton définit le temps comme un paramètre universel et externe à la dynamique des corps. En 1905, la théorie de la relativité d'Albert Einstein constitue une véritable révolution à la fois scientifique et philosophique. Le temps physique perd son caractère rigide et universel. Si deux observateurs se déplacent à des vitesses différentes, les temps des observateurs se désynchronisent. Pour nous, Terriens, cette dilatation du temps reste négligeable lors de nos déplacements puisque nous nous déplaçons rarement à des vitesses proches de la vitesse de la lumière. Rappelons que la théorie d'Einstein ne remet pas en cause le principe de causalité : le temps passe dans un seul sens et ne fait jamais marche arrière. En d'autres termes, la cause précède toujours l'effet.

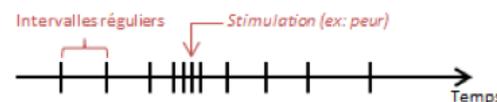
Pour bien penser la notion de temps, il convient aussi de se débarrasser de certains écarts de langage. Tout d'abord, le temps ne « s'écoule » pas. Il permet aux choses de passer à travers lui. Comme le lit de la rivière, les choses s'écoulent grâce à lui. Par conséquent, il n'y a pas de vitesse d'écoulement du temps. Le temps ne peut pas accélérer ou ralentir. En observant



tous ces glissements sémantiques, Einstein a d'ailleurs estimé qu'il aurait dû rebaptiser sa découverte : la théorie des invariants. Le physicien résume ainsi sa pensée : « *Pour nous autres, physiciens convaincus, la distinction entre passé, présent et futur n'est qu'une illusion, même si elle est tenace.* » Dans les récentes théories quantiques, la notion de temps est plus complexe car le principe de causalité n'est pas spontané : il faut nécessairement réaliser une mesure sur un système pour mettre en évidence l'irréversibilité du temps.

Le temps vécu d'Henri Bergson

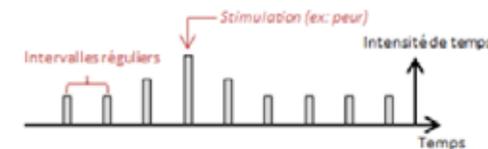
Contemporain d'Einstein, Bergson fait une distinction entre le temps et la durée. Le temps physique a une visée objective. On le divise en heures, en minutes et en secondes. Selon le philosophe, la durée est le temps psychologique perçu par l'individu. L'âge, les émotions ou l'intensité des événements altèrent notamment notre perception du temps. Des études récentes s'intéressent de près à cette subjectivité temporelle. Les multiples travaux de Sylvie Droit-Volet, chercheur au CNRS, démontrent que la peur augmente le niveau de stimulation des individus et affecte le rythme de l'horloge interne.



D'autres études (Lainé, 2009) montrent que des troubles de la perception du temps pourraient être à l'origine des difficultés rencontrées par certains autistes.

Pour d'autres comme Gaston Bachelard, le temps n'est pas uniquement « horizontal ». Contrairement aux idées de Bergson, le philosophe des sciences estime que le temps vécu, la durée, l'intensité du présent ne sont que le témoignage de la composante « verticale » du temps.

Dans les conceptions occidentales du temps, le futur occupe une place prépondérante ; il est assimilé au progrès technique, à l'approfondissement des connaissances et aux promesses de richesses. À l'image des médias de masse et des réseaux sociaux, la société occidentale s'articule de manière croissante sur un modèle de communication à haute fréquence et de faible intensité. Cette abondance du court terme est notamment facteur de vulnérabilité économique et d'instabilité politique.



Pierre Leprince
chargé de mission de coopération scientifique et universitaire à l'Institut français du Danemark

Modifier l'albédo terrestre : les conséquences multiformes de la géo-ingénierie solaire

La géo-ingénierie solaire vise à renvoyer une partie du rayonnement du soleil afin de réduire la température à la surface de la Terre. Cette parade artificielle au réchauffement climatique part du postulat selon lequel la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ne peut suffire à endiguer ce réchauffement, notamment à ne pas dépasser la limite des 2° C d'augmentation de la température, ambitionnée lors de la COP 21, en décembre 2015.

La géo-ingénierie solaire : des projets inaboutis

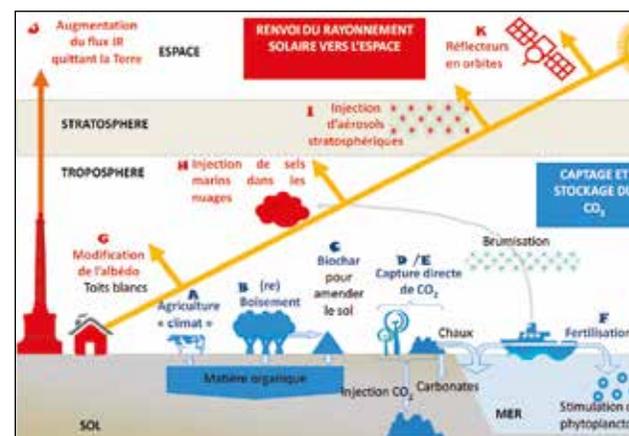
La géo-ingénierie solaire cherche à modifier l'albédo terrestre, à savoir la fraction du rayonnement solaire renvoyée par la planète. Ces expériences s'inspirent des éruptions volcaniques explosives qui dégagent de larges panaches de cendres. Les cendres issues de l'éruption du mont Pinatubo en 1991 ont obstrué les rayons du soleil et provoqué une chute de la température de la Terre de 0,5° C l'année suivante.

Deux techniques sont actuellement en développement pour modifier l'albédo de la Terre. La première consiste à ensemercer directement la stratosphère en particules fines, de soufre ou de carbonate de calcium principalement, afin de renvoyer par diffusion une partie plus importante du rayonnement du soleil. La seconde consiste à injecter des particules d'eau de mer dans les nuages afin d'augmenter leur pouvoir réflecteur. Le professeur David Keith de *Harvard University*, soutient le premier projet et propose d'en observer les résultats sur la couche d'ozone au-dessus de l'Arizona en 2018.

Mais tandis que la durée de vie dans l'atmosphère du CO₂ est de l'ordre du siècle, elle est beaucoup plus courte pour les poussières et les aérosols, dont l'injection doit être permanente afin de garantir l'efficacité de la technique.

Le climat comme bien commun : les conséquences stratégiques de la géo-ingénierie solaire

Le climatologue Kevin Trenberth, estime que « réduire les radiations solaires [...] affecte la météo et le cycle hydrologique, engendre la désertification, déstabilise les choses et pourrait déclencher des guerres »⁽¹⁾. Le chercheur met en valeur les inconnues qui existent dans les procédés consistant à modifier l'albédo terrestre. Il semble que les perturbations engendrées pourraient aboutir à des déstabilisations climatiques dans certaines parties du monde,



DR

sant la technique pourraient croire en effet qu'ils bénéficient d'un avantage stratégique sur les autres. Cruelle illusion : les conséquences d'une modification du climat par la géo-ingénierie se ressentiraient sur l'ensemble de la planète. Le climat ne connaît pas les frontières.

Le spectre d'une remise en cause du « scénario préventif »

En admettant que la géo-ingénierie solaire s'avère efficace pour lutter contre le réchauffement de la Terre, elle pourrait conduire à un rejet du « scénario préventif », qui vise à combattre les causes du réchauffement climatique, en réduisant notamment les émissions de GES pour le limiter à 2°C⁽²⁾. Une remise en cause de ce scénario préventif aurait des conséquences politiques importantes, et entraînerait une insécurité climatique.

Si la modification de l'albédo terrestre est avancée comme une réponse possible au réchauffement du climat, il paraît compliqué de prévoir les conséquences sur le climat de procédés techniques inspirés de processus naturels aussi violents que les éruptions explosives. La géo-ingénierie solaire est aujourd'hui un procédé incertain, au mieux un pis-aller, qui pourrait engendrer des perturbations climatiques irréversibles aux conséquences géopolitiques et géostratégiques insoupçonnées.

1. NESLEN, Arthur, « US scientists launch world's biggest solar geoengineering study », *The Guardian*, 24 mars 2017
2. BOURG, Dominique, HESS, Christophe, « La géo-ingénierie : réduction, adaptation et scénario du désespoir », *Natures Sciences Sociétés*, 2010/3 (vol. 18), p. 298-304.

Sous la haute direction de monsieur Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

Antoine Delaunay
chargé d'études au CERPA

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne André Lanata,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Général de brigade aérienne Guillaume Letalenet,
directeur du Centre études, réserves et partenariats de l'armée de l'air.

Jean-Marc Albert, *professeur d'histoire de première supérieure.*

Amélie Blanckaert, *présidente de Coup de plume.*

Jean-Yves Daniel, *inspecteur général de l'Éducation nationale.*

Christophe de Dreuille, *directeur de programmes, Airbus Defence and Space.*

Denise Flouzat, *recteur d'académie, professeur des universités
et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.*

Odile Fuchs-Taugourdeau, *magistrate, présidente de chambre à la cour administrative de Paris.*

Patrick-Louis Hubert, *juge à la Cour d'arbitrage international.*

Michèle Jouve, *auteur, professeur de sociologie et sémiologie.*

Lieutenant-colonel Jérôme de Lespinois, *chercheur à l'IRSEM.*

Patrick Meneghetti, *avocat.*

Emmanuel Nal, *maître de conférences en philosophie à l'université de Mulhouse.*

François Pernot, *professeur des Universités en histoire moderne.*

Claude Ribbe, *écrivain.*

Hélène Sirven, *maître de conférences en architecture et arts appliqués à l'université Panthéon-Sorbonne.*

Hervé Théry, *professeur agrégé de géographie et spécialiste du Brésil.*

Michèle Thonnet, *directrice des programmes santé en ligne européens et internationaux
au ministère des Affaires sociales et de la Santé.*

Anne Vial-Logeay, *maître de conférences en lettres anciennes à l'université de Rouen.*

Marie-Catherine Villatoux, *docteur et agrégée en histoire, enseignant-chercheur
au Centre de recherche de l'armée de l'air (CReA).*

Colonel Gilles Villenave, *commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur air.*

Igor Yakoubovitch, *agrégé de lettres classiques, docteur en langues et littératures anciennes.*

Jean-Pierre Zarader, *agrégé de philosophie.*